

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Ardenne Metropole - Communauté d'Agglomération (Siret : 20004163000019)
 Service Service des Assemblées
 Imprimé par Valentine COLAS (GI08022-76)
 Date d'impression 05/04/2023 09:47:50

Nature Délibérations
 Matière Finances locales | Decisions budgetaires
 Référence de l'acte **CC230321_34**
 Designation Budget Primitif 2023
 Date de décision 21/03/2023

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 24/03/2023 - 11:18:33 par Valentine COLAS (GI08022-76)

Emis le 31/03/2023 - 17:52:18

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 31/03/2023 - 18:02:03

Référence technique de l'AR : 008-200041630-20230321-CC230321_34-DE

Certifié exécutoire le 31/03/2023

Acte principal CC230321-34ABudgetPrimitif2023.pdf, 648 Ko, 10 page(s)
 Annexes CC230321-34BRapportsurleBudgetPrimitif2023.pdf, 1052 Ko, 35 page(s)

Aperçu des trois premières pages et de la dernière de l'acte principal

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole

CC230321-34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2023

DIRECTION FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Budget Primitif 2023

(Point 13)

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2112-2 ;

Vu l'article n°2021-12 de la Préfecture des Ardennes en date du 12 janvier 2021 portant états de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole ;

Vu les délibérations n°CC202017-06, -08, -09 et -09 du conseil communautaire du 17 juillet 2020 portant élection du conseil d'Ardenne Métropole ;

Vu l'avis de la Première commission du 8 mars 2023 ;

Sur le rapport et l'exposé de Monsieur Michel NORMAND, Troisième Vice-président

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, Monsieur le Président qu'il le salue et ne prend pas part au vote sur 82 présents et 10 absents.

ADOPTE le budget primitif 2023, budget principal, avec vote par nature et par chapitre, avec les chapitres suivants d'équipement

CHAPITRE PRINCIPAL	Dépense	Recette
Fonctionnement	69 322 660	62 322 660
Investissement	26 035 421	26 035 421

Par 89 voix Pour et 3 abstentions.

PROCEDE à la redistribution des subventions d'équipement

Par 89 voix Pour et 3 abstentions.

ADOPTE le budget primitif 2023 du budget annexe des transports, avec vote par chapitre

CHAPITRE TRANSPORT	Dépense	Recette
Fonctionnement	11 240 388	11 240 388
Investissement	961 798	961 798

Par 89 voix Pour et 3 abstentions.

ADOPTE le budget primitif 2023 du budget annexe de l'eau, avec vote par chapitre et avec une attribution de programmes rattachés et l'attribution des crédits de paiement

CHAPITRE EAU	Dépense	Recette
Fonctionnement	14 036 664	14 309 668
Investissement	7 225 362	7 225 362

Par 89 voix Pour et 3 abstentions.

ADOPTE le budget primitif 2023 du budget annexe de l'assainissement, avec vote par chapitre et avec une attribution de programmes rattachés et l'attribution des crédits de paiement

CHAPITRE ASSAINISSEMENT	Dépense	Recette
Fonctionnement	13 686 262	13 686 262
Investissement	9 251 377	9 251 377

Par 89 voix Pour et 3 abstentions.

ADOPTE le budget primitif 2023 du budget annexe « Zones d'activités », avec vote par chapitre

CHAPITRE ZONES D'ACTIVITES	Dépense	Recette
Fonctionnement	1 809 790	1 809 790
Investissement	1 809 790	1 809 790

Par 89 voix Pour et 3 abstentions.

ADOPTE le budget primitif 2023 du budget annexe « Camping Halle Floride », avec vote par chapitre

CHAPITRE CAMPING HALLE FLORIDE	Dépense	Recette
Fonctionnement	222 024	222 024
Investissement	222 024	222 024

Par 89 voix Pour et 3 abstentions.

ADOPTE le budget primitif 2023 du budget annexe « Déchets », avec vote par chapitre et l'attribution des crédits de paiement

ST GESTION DES DECHETS	Dépense	Recette
Fonctionnement	16 577 566	16 577 566
Investissement	2 176 033	2 176 033

IL AUTORISE Monsieur le Président ou le vice-président délégué aux Finances en cas d'absence du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits
 Pour avoir confirmé

Le Président de la communauté d'agglomération
 Ardenne Métropole,
 Boris MANGONDA

Les Secrétaire de séance

	N°	Nom	Prénoms	Statut	
VIGOR-ANDRÉ	180	M.	DURELLO	Rodrigue	Absent
	181	M.	NICOLAS-VOT	Dominique	Présent
	182	M.	OUTERTRE	Patrick	Présent
VIRIONE-ANDRÉ	183	M.	GLADIMONT	Genevieve	Ecoles
	184	M.	CUNY	Bruno	Présent
VIRIONE-MEUSE	185	M.	GREGOIRE	Yann	Donne pouvoir à Cécile BRANG
	186	M.	COISSET	Jean-François	Présent jusqu'au point n°14. Donne pouvoir à Elodie CLARY
WARCO	187	M.	COISSET	Jean-François	Présent jusqu'au point n°14. Donne pouvoir à Elodie CLARY

Le Conseil communautaire désigne Madame Dominique NICOLAS-VOT et M. Philippe CANOT en tant que secrétaires de séance.

Rapport du Président au Conseil communautaire
Séance du 21 mars 2023

Rapport n° 13

Rapporteur : Michel NORMAND

Rédacteurs : Jean- Marc ROSCIGNI, Catherine TRUILLARD et Hélène GARDAN

Direction Générale des services - Finances et commande publique

Objet : Budget primitif 2023

Avis de la Première commission : Favorable à l'unanimité

Pièces-jointes : Annexe Générale - Maquette budgétaire (Disponible sur la plateforme de dématérialisation)

INTRODUCTION

Notre débat d'orientations budgétaires tenu le 26 janvier dernier, premier acte de la préparation du budget primitif 2023 a été aussi l'occasion de rappeler sur d'Ardenne Métropole, le fort impact financier de facteurs extérieurs : l'inflation, l'augmentation vertigineuse des prix du gaz et d'électricité, et la revalorisation du point d'indice de la fonction publique octroyée l'été dernier par l'Etat. En conséquence, le projet du budget primitif 2023 implique des choix politiques profonds et structurels qui se résument sur quatre objectifs :

1. Renforcer la cohérence des politiques publiques communautaires en cherchant à faire simple et économe de moyens. Ardenne Métropole dispose désormais des documents de programmation et de planification nécessaires qui offrent le cadre de réflexion et les moyens de la cohérence politique et territoriale en matière de ;
 - Programmes de planification et programmation : programme local de l'habitat, plan des mobilités simplifié, pacte offensive croissance emploi. Le plan climat air énergie territorial et le programme alimentaire territorial seront présentés à l'appréciation du conseil communautaire avant la fin de l'année 2023, et celle du schéma de cohérence territoriale est programmée en 2025,
 - Dispositif d'accompagnement technique et financier : contrat d'objectif territorial avec l'ADEME contrat eau climat avec l'Agence de l'Eau, programme de relance et transition écologique avec l'Etat, la Région et le Département, contrat local de santé, schéma de promotion des achats socialement et environnementalement responsables (SPASER).
2. Maîtriser la hausse des dépenses de fonctionnement pour préserver notre capacité à investir sans recourir excessivement à l'endettement, qui fait porter sur les générations futures le poids de nos décisions ;
3. Agir en priorité sur les programmes d'investissements qui permettent de répondre aux enjeux de transition écologique et énergétique dans laquelle Ardenne Métropole est impliquée depuis 2014 et pour laquelle elle doit encore accentuer son effort. Les programmes de rénovation énergétique du centre aquatique Bernard Albin et de la Maison de la communauté sont les premiers dossiers d'une programmation pluriannuelle qui portera sur les équipements énergétivores comme cela a été présenté le 10 novembre 2022 à l'occasion de la mobilisation territoriale pour la sobriété lancée par Ardenne Métropole
4. Poursuivre aussi les programmes d'investissement, indispensables à la continuité du service public et à l'attractivité résidentielle et territoriale : ainsi certains projets seront lissés dans le temps ou réexaminés et d'autres seront prioritaires comme les investissements dédiés à la transition énergétique et écologique.

Ces éléments sont le témoignage de la détermination à s'adapter pour continuer la dynamique initiée depuis 2014 et faire prospérer les résultats des années précédentes afin de préparer notre territoire à répondre aux enjeux

démographiques, écologiques et énergétiques. Ardenne Métropole comme toutes les intercommunalités est désormais l'échelon territorial – et la Cour des Comptes l'a souligné- pertinent pour relever ces défis.

C'est l'esprit dominant des propositions présentées dans le budget général et les six budgets annexes (transport, eau potable, assainissement, zones d'activités économiques, camping et déchets).

Sur la question de la ressource en eau, des propositions seront présentées lors du prochain conseil communautaire pour une gestion raisonnée, raisonnable, intégrée, territoriale et adaptative de la ressource en eau

Les dépenses réelles d'investissement sont majorées de **3,3 millions d'euros** tous budgets confondus, pour s'élever à **42,4 M€** (dont 7,8 M€ pour le remboursement du capital de la dette) par rapport au budget primitif 2022.

Malgré le niveau élevé d'investissement, l'ensemble des efforts consentis permet de maîtriser le recours à l'emprunt. Le montant maximum affiché est de 23,4 M€ soit +0,3M€ par rapport au BP2022. Comme les années précédentes, le résultat disponible de l'exercice 2022 sera prioritairement affecté à la réduction du besoin de financement par emprunt.

Les efforts de gestion renforcés lors de la préparation de ce budget primitif devront se poursuivre lors de l'exécution budgétaire 2023 pour permettre de mener à bien les ambitieux programmes d'investissement déjà définis et/ou en projet.

I – LE BUDGET GENERAL

Les conséquences de la crise énergétique et inflationniste pèsent toujours fortement sur la section de fonctionnement du budget général. Grâce à la rigueur accrue et continue en 2023, l'épargne nette affiche une amélioration de 1,8 M€ par rapport au BP 2022.

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de **3,46%** entre le BP 2023 et le BP 2022, soit + 1,91M€.

Dans le même temps l'augmentation vertigineuse des prix du gaz et de l'électricité produit une augmentation des dépenses à hauteur de +1,3M€ quand les mesures décidées ou en phase de réflexion de la part du Gouvernement sur notre masse salariale produisent une augmentation de dépenses de 586.315 €.

L'objectif majeur suivi tout au long de la préparation du BP 2023 a donc été de construire un équilibre budgétaire le moins dégradé possible.

Pour autant, les paramètres ci-dessous ont dû être intégrés dans la construction du budget primitif 2023 :

- **L'inflation générale des matières premières**
- **Les tensions sur les coûts énergétiques :**

L'électricité :

Dans le cadre du groupement de commandes, le marché pour les puissances supérieures à 36 KVA (tarifs C2 à C4) pour l'année 2023 a été notifié le 06/09/2022 ; le prix de l'énergie active (dont écrêtement ARENH mais hors abonnement, acheminement taxes...) est de 374,73 € HT/MWh ; pour mémoire ce coût était de 256,40€ au 1er semestre 2022 et 241,29€ au second semestre 2022 et de 44,39€ en 2021.

Toutefois la collectivité bénéficiera en 2023 du dispositif « d'amortisseur électricité », déduit directement des factures, à hauteur de 50% de la différence entre 374,73 € et 180 € soit, 97,365 €/MWh x 90% de la quotité = 87,63€/MWh ; cela représente un montant estimé de 800 000 € pour l'ensemble des budgets.

Ainsi le coût de l'électricité devrait tout de même être en 2023 supérieur de 15% à celui de 2022.

Le périmètre sera par ailleurs élargi du fait de la reprise en régie de la gestion du stade de Sedan et de la reprise des fluides de la salle ARENA.

Le gaz :

Le marché a été notifié le 17/10/2022, pour l'année 2023. Les conditions de crise ont fait exploser le coût : entre 169,56 et 171,13 € contre 43,60 € HT/MWh sur le précédent marché.

Globalement cela devrait représenter une augmentation d'environ 400% sur le budget 2023.

Pour 2024, un marché subséquent a été attribué le 12 janvier au tarif de 97,73 €, soit une baisse de 43% par rapport au tarif 2023.

Un marché sera relancé pour 2025.

Le chauffage urbain : Même si le système de réseau de chaleur est moins cher que le coût du gaz 2023, ses coûts ont considérablement augmenté en 2022 par rapport aux périodes avant la crise énergétique. En effet, différents termes des redevances des contrats de concession signés par les collectivités sont indexés sur les matières premières et les coûts du gaz et de l'électricité. Pour 2023, ces dépenses sont très difficiles à estimer dans le sens où

le prix est indexé au cours du marché de l'énergie, variable mensuellement et très volatile. Toutefois, on peut se risquer à deviner un coût situé entre 100 et 150€/MWh.

- **Un marché d'exploitation « avec garantie de performance »** été lancé en juillet 2022 puis attribué en septembre 2022 pour une durée de 10 ans, à compter du 1er octobre 2022, la société ATFE ayant été recrutée en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Ce marché est décomposé en 4 lots :

- Lot n°1 : chaufferies => Titulaire : IDEX Energies
- Lot n°2 : chaufferies avec CTA => Titulaire : IDEX Energies
- Lot n°3 : sous-station de chauffage urbain => Titulaire : DALKIA
- Lot n°4 : chaudières individuelles => Titulaire : ENGIE HOME SERVICES

- **La hausse de la TGAP et du coût de traitement des déchets**, couplés à l'incendie du centre de tri, conduisent à inscrire une subvention d'équilibre au budget annexe de 900 000 €

- **La maîtrise de la masse salariale** par le non remplacement systématique des départs quels qu'en soit le motif (retraite, mutation), qui permet de contenir les variants externes comme l'augmentation du SMIC pour les contractuels ou le dégel du point d'indice et autres participations patronales.

Dépenses réelles de fonctionnement :

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Évolution BP/BP
011 Charges à caractère général	7 613 177	9 288 354	22,00%
012 Charges de personnel	18 971 100	18 873 006	-0,52%
014 Atténuations de produits	15 068 910	15 310 996	1,61%
65 Charges de gestion courante	12 603 158	12 259 653	-2,73%
66 Charges financières	826 850	1 239 112	49,86%
67 Charges exceptionnelles	103 881	125 648	20,95%
Total	55 187 076	57 096 769	3,46%

- **Les charges générales (chapitre 011)** progressent de 22,03 % et s'élèvent à 9 288 354€

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Libellé	BP 2022	BP 2023	Évolution BP/BP	
			€	%
Énergie (eau, électricité, gaz....)	2 550 200	3 862 004	1 311 804	51,44%
Le fonctionnement des équipements sportifs	461 400	568 900	107 500	23,30%
Enseignement supérieur	7 550	99 550	92 000	1218,54%
Les charges d'entretien au titre des compétences GEMAPI GEPU	245 000	325 675	80 675	32,93%
L'animation des OPAH, programmes de l'habitat	320 000	400 000	80 000	25,00%
Transformation et action publique	54 870	113 182	58 312	106,27%
Les programmes économiques et touristiques	531 180	589 307	58 127	10,94%
L'entretien, la maintenance et travaux des bâtiments et terrains	373 820	416 100	42 280	11,31%
La formation, les frais de déplacement, de gestion ressources humaines	326 250	365 700	39 450	12,09%
Agriculture et agroalimentaire	0	38 300	38 300	
Mission climat air énergie	7 000	42 720	35 720	510,29%
Les charges de fonctionnement général (courrier, ménage, fournitures....)	197 890	172 473	-25 417	-12,84%
Le fonctionnement des équipements culturels	523 873	501 910	-21 963	-4,19%
Télécommunications et maintenance informatique	618 500	568 550	-49 950	-8,08%
Dynamiques territoriales (politiques de la ville, de la santé, police intercommunale,..)	352 844	257 883	-94 961	-26,91%

Le BP 2023 est marqué principalement par la forte hausse des coûts de l'énergie, celle-ci étant accentuée par la reprise des fluides de la salle ARENA et du stade Dugauguez. La gestion directe de ce dernier impacte également le budget alloué aux équipements sportifs, compensée par une diminution des subventions.

o Les charges de personnel (chapitre 012)

Le dialogue de gestion engagé sera conforté afin de permettre d'assurer la maîtrise de la masse salariale de la collectivité.

Par ailleurs, la mission « pilotage de la masse salariale » au sein de la DMRH va permettre de consolider cet engagement.

Les dépenses relatives au personnel du budget général sont contenues en 2023, avec une baisse de 0,52% par rapport au BP 2022 pour atteindre 18,87M€ (+0,86% par rapport au réalisé prévisionnel 2022)

	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
BUDGET GÉNÉRAL	18 971 100,00 €	18 712 627,99 €	18 873 006,00 €

Les principaux facteurs d'évolution sont les suivants :

- la 2ème partie du dégel du point d'indice qui n'a eu un impact que sur les 6 derniers mois de l'année 2022
- Les avancements d'échelon des catégories A/B/C
- Les projections d'augmentation du SMIC (pour les contractuels) en janvier et juillet 2023 + revalorisation des grilles
- La prise en compte de la GIPA
- Les départs en retraite connus à ce jour
- Autres départs connus (fins de contrats / mutations...)
- L'effet des recrutements 2023

o Les atténuations de produit (chapitre 014)

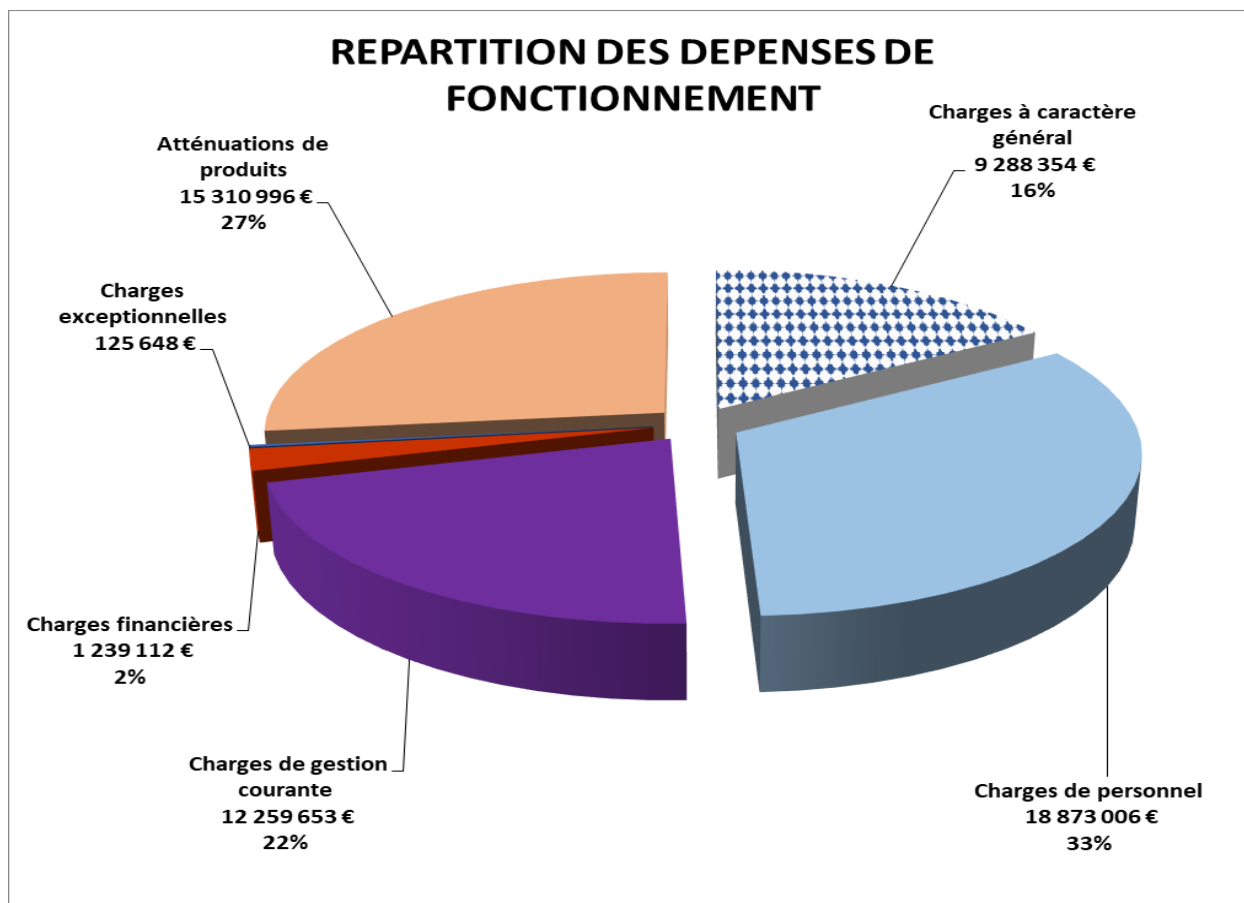
- Les attributions de compensation prévisionnelles (en fonctionnement uniquement) s'élèvent à 13 769 402 € (sur la base des attributions de compensation définitive 2022)
- Le reversement FNGIR s'établit à 1 265 094 € comme en 2022
- Une provision pour la dotation de solidarité communautaire est inscrite à hauteur de 250 000 €, pour tenir compte de l'évolution prévisionnelle de la fiscalité professionnelle
- Les reversements prévisionnels de fiscalité s'élèvent à 26 500 €
-

o Les charges de gestion courante (chapitre 65)

- La contribution au SDIS : 7 338 392€ (soit +36 184€ par rapport au BP 2022).
- Les participations statutaires prévisionnelles aux organismes de regroupement : 249 450 € contre 201 431 € au BP 2022, sur la base des hypothèses suivantes :
 - Syndicat mixte Campus Sup Ardenne : 100 000 €
 - EPAMA : 100 000 €
 - SCOT Nord Ardenne : 34 500 €
 - Parc naturel régional : 14 950€
- Les subventions : 2 957 266 €, sont en baisse de 412 964€ soit -12,25% par rapport au BP 2022. Les variations principales sont liées à la reprise en gestion directe du stade Dugauguez et au passage en rythme annuel du soutien prévisionnel à Y School (le BP 2022 intégrait un solde 2021)

Libellé	BP 2022	BP 2023	Évolution BP/BP
Aménagement	100 000	100 000	0,00%
Habitat	9 000	9 000	0,00%
Sport (transfert du stade de Sedan)	719 958	432 571	-39,92%
Transition énergétique	10 000	10 000	0,00%
Développement économique	615 392	606 892	-1,38%
Action culturelle	130 400	130 400	0,00%
Grands projets		40 000	
Enseignement supérieur	548 404	412 000	-24,87%
Politique de la ville	587 650	569 000	-3,17%
Politique de santé		25 000	
Aides au tourisme	618 403	588 403	-4,85%
Administration générale de la collectivité	31 023	34 000	9,60%
Total	3 370 230	2 957 266	-12,25%

- La subvention d'équilibre au budget annexe déchets : 900 000€ (constante par rapport au BP 2022)
 - Les droits d'usage : 236 835 € (- 29 949€ par rapport au BP 2022)
 - Les admissions en non-valeur : 40 000 €
 - Les indemnités des élus : 537 500 €
- **Les charges financières (chapitre 66)** sont évaluées 1 239 112 € (intérêts, ICNE et ligne de trésorerie) contre 826 850€ au BP 2022 soit +412 262€.
- Cette hausse de 50% est due principalement à la dégradation du marché bancaire (taux fixes et variables) et à une succession de revalorisations des taux directeurs en 2022 par la Banque Centrale Européenne.
- Le taux du Livret A, passé à 1% en février 2022, puis à 2% en août 2022, a été revalorisé à 3% en février 2023. Il est estimé à 3.90% en août 2023. Les anticipations actuelles prévoient qu'il atteindra un pic à plus de 4% en juin/juillet 2023.
- La dette du budget général est indexée au 1^{er} janvier 2023 à hauteur de 71,28% en taux fixe et 28,72% en taux variable.
- En parallèle, Ardenne Métropole devrait pouvoir bénéficier en 2023 d'avances à taux réduit (1,25%) auprès de la Banque des Territoires dans le cadre des investissements afférents aux économies d'énergie.
- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**
- Subvention d'équilibre au budget annexe camping et port de plaisance : 100 498 €
 - Titres annulés et autres charges exceptionnelles : 25 150 €



LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de **7,3%** entre le BP 2023 et le BP 2022, soit +4,1 M€, grâce à la dynamique de la recette fiscale.

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Évolution BP/BP
013 Atténuations de charges	131 380	136 000	3,52%
70 Produit des services	2 284 585	2 336 265	2,26%
73 Fiscalité	38 537 547	42 094 632	9,23%
74 Dotations et participations	15 283 206	15 312 733	0,19%
75 Autres produits de gestion courante	532 060	1 012 155	90,23%
77 Produits exceptionnels			
78 Reprise sur provisions			
Total	56 768 778	60 891 785	7,26%

○ **La Fiscalité (Chapitre 73) : 42 094 631 €** (soit + 3 557 085 € par rapport au BP 2022)

▪ **La fiscalité professionnelle** → l'ensemble CFE + TASCOCOM + IFR représente 11,03 M€, soit 26,20% de nos recettes fiscales et 18,17% de nos recettes réelles de fonctionnement. Pour mémoire, seule la CFE fait l'objet d'un vote sur les taux (avec lissage sur 12 années). Le Conseil Communautaire du 12 avril 2022 avait décidé de mettre en œuvre une majoration spéciale de la CFE, en faisant passer le taux cible de 22,29% à 23,82%. Dans la mesure où le taux de CFE du groupement était nettement inférieur au taux moyen constaté au plan national (26,50%), ce dispositif a contribué au rééquilibrage du niveau contributif de la fiscalité économique, sans impacter la fiscalité des ménages.

La prévision de CFE intègre par ailleurs un montant additionnel de 167 K€, résultant des nouvelles bases minimales fixées par la délibération CC220915-114 du 15 septembre 2022. En l'absence de progressivité entre les six tranches du barème établi à l'article 1647 D du Code général des impôts, l'effort contributif demandé décroissait très nettement à mesure que le chiffre d'affaires progressait. La base minimum des trois tranches

supérieures a été modifiée, afin de remédier à ce problème d'équité fiscale, en renforçant la croissance graduelle des contributions en fonction du niveau de chiffre d'affaires.

Conformément aux engagements pris par le Président de la République, la loi de finances pour 2023 prévoit la **suppression de la CVAE**, afin de poursuivre l'allègement des impôts de production. En compensation, une **fraction de taxe sur la valeur ajoutée** sera affectée aux collectivités qui bénéficiaient de recettes de CVAE. Cette fraction de TVA sera divisée chaque année en deux parts : 1\ une **part fixe** correspondant à la moyenne des recettes de CVAE des années 2020, 2021, 2022 et 2023 ; 2\ une **part variable** correspondant à la dynamique, si elle est positive, de la fraction de TVA calculée au niveau national. Cette seconde part sera dévolue à un fonds national d'attractivité économique des territoires, qui en assurera la répartition selon des modalités qui doivent encore être définies par décret. Pour l'heure, la **compensation de CVAE** est estimée à hauteur de 6,15 M€ (part fixe), en se fondant sur la moyenne des trois derniers exercices. En effet, la DGFIP n'a communiqué aucune information sur les montants de CVAE qui auraient dû être perçus en 2023.

- **La fiscalité « ménages »** → dans la nouvelle architecture de la fiscalité locale, les taxes « ménages » territorialisées et à taux voté regroupent la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties, ainsi que la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS), composante résiduelle de la Taxe d'Habitation. A compter de 2023, le conseil communautaire dispose à nouveau d'un pouvoir de taux sur la THRS (le taux était resté transitoirement figé au niveau adopté en 2019, soit 11,30%).

La DDFIP n'ayant pas encore transmis l'état 1259 valant notification des bases prévisionnelles pour 2023, la fiscalité provenant des ménages est estimée à partir de l'état préparatoire 1204 D2, qui intègre notamment la revalorisation forfaitaire des bases (hors locaux professionnels) de **+7,1%** correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

A taux strictement constants, le produit attendu est de 2,56 M€, ce qui ne représente plus que 6,07% des recettes fiscales et 4,21% des recettes réelles de fonctionnement.

Depuis 2021, l'affectation d'une **part du produit national de TVA** s'ajoute aux taxes « ménages » stricto sensu, en compensation de la perte fiscale liée à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (THRP). Les EPCI bénéficieront en 2023 de la dynamique annuelle de la TVA, le produit estimé de 19,16 M€ augmentant d'environ 5% par rapport à 2022. Ce montant correspond à 45,53% des recettes fiscales et 31,57% des recettes réelles de fonctionnement.

- **La taxe GEMAPI** → par décision du Conseil Communautaire du 15 septembre 2022, la taxe GEMAPI a été instaurée, pour une première application à compter de 2023. Au regard du programme d'actions à financer en 2023, le Budget Primitif est construit en partant d'un produit appelé de **750 000 €**, correspondant à un montant par habitant de 6 €.

- **Le FPIC** → le produit attendu est de 1 550 000 €. Premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal, mis en place en 2012, son montant global reste gelé à hauteur de 1 Md d'euros depuis 2016, malgré les promesses initiales de montée en charge du dispositif.

- **Les attributions de compensation négatives** → le produit attendu est de 633 009 €.

- **La taxe de séjour** → le produit attendu est de 150 000 € (y compris la taxe additionnelle reversée au Département). Pour rappel, le rendement de cette taxe était de 140 188 € en 2021 et de 175 479 € en 2022.

○ **Les dotations (Chapitre 74) : 15 312 733 €**

- **La DGF**, qui s'établissait à 13,3 M€ en 2014 est à nouveau estimée à la baisse pour atteindre **10 686 999€** en 2023, compte tenu de la réforme de la dotation d'intercommunalité instaurée par la Loi de Finances 2019 et de la diminution continue de la population soit une baisse de 219 176€ par rapport au montant perçu en 2022.

En cumulé entre 2014 et 2021, le montant de la baisse liée aux contributions au rétablissement des comptes publics dépassera les 15 M€.

- **Les compensations fiscales** sont estimées à 3 408 150 €, en augmentation de 2,7% par rapport à 2022.

- **Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle** est estimé à 400 000 € (448 461 € perçus en 2022), avec les réserves d'usage sur notre éligibilité.

- **Les autres participations** sont estimées à 817 584 € dont :
 - 207 000 € au titre des participations au suivi animation des différentes OPAH
 - 290 107 € au titre de cofinancement de postes
 - 95 350 € au titre des actions du Conservatoire musique et danse
 - 174 615 € au titre des actions climat, transition énergétique, trame verte et bleue.

○ **Les produits d'activité (chapitres 70 et 75) : 3 348 420 €**

A ce stade, les prévisions de recettes de nos équipements culturels sont quasi stables à hauteur de 285 500 €, avoisinant le total encaissé en 2022 (282 821 €)

Pour les équipements sportifs, les recettes sont anticipées hauteur de 750 000€ soit une hausse de 150 000€ par rapport au BP 2022, mais en baisse par rapport à 2022 (845 662 € ont été encaissés en 2022) compte tenu de la fermeture anticipée du centre aquatique pour travaux de rénovation énergétique pendant plus de 3 mois.

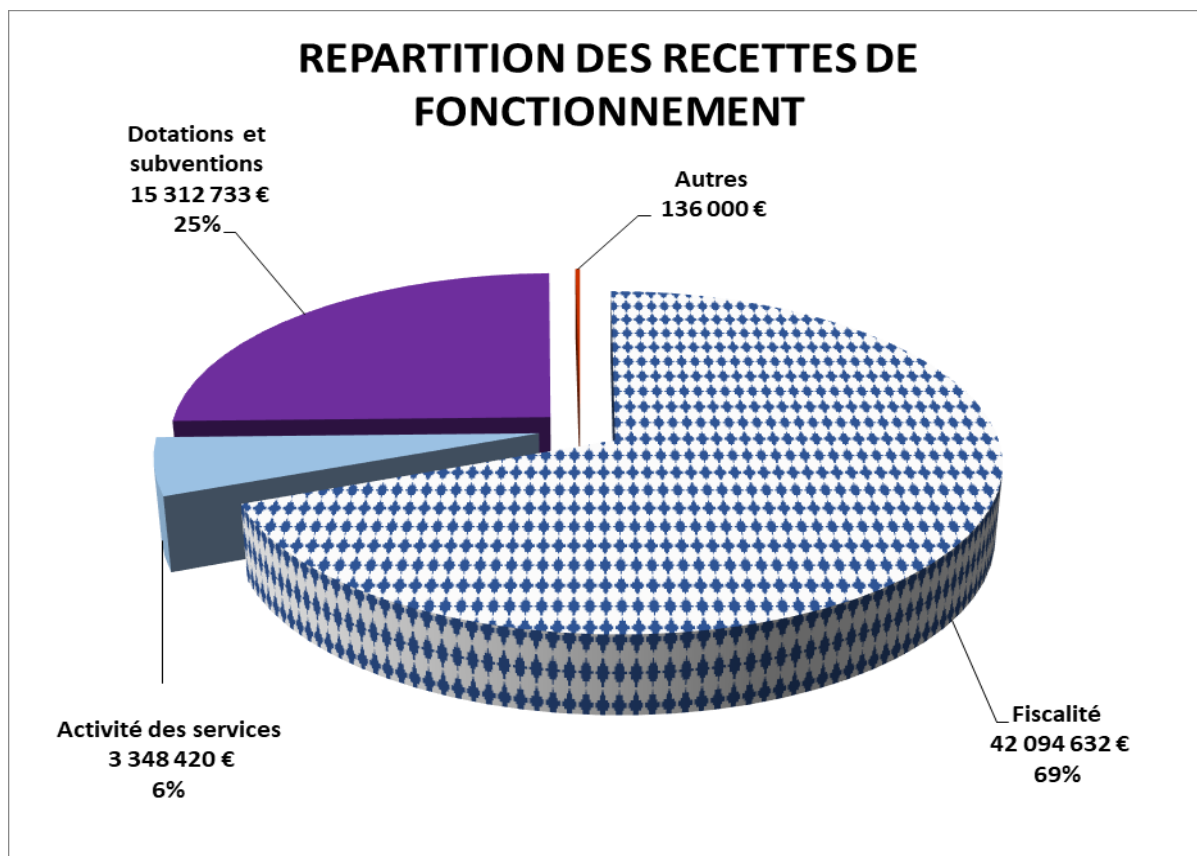
La non refacturation prévisionnelle au budget annexe déchets (210 000€ au BP 2022) réduit le remboursement par les budgets annexes.

La perception des CEE dans le cadre des programmes ACTEE est inscrite à hauteur de 200 000 €, 100 000 € étant reversés aux communes pour leurs investissements éligibles.

Libellé	BP 2022	BP 2023	Évolution BP/BP
les loyers et charges	532 060	809 155	52,08%
les droits d'usage des équipements sportifs et culturels	879 000	1 036 450	17,91%
les remboursements par les budgets annexes	874 785	664 875	-24,00%
les remboursements de personnel	412 000	500 000	21,36%
les CEE dans le cadre des programmes ACTEE		200 000	
les participations communales pour la police intercommunale		91 740	
les produits divers	118 800	46 200	-61,11%

○ **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Ces recettes sont estimées à 136 000 € et correspondent essentiellement à des remboursements sur rémunérations.



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du budget primitif 2023 sont constituées d'une part, des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) avec la poursuite de projets déjà engagés et des propositions nouvelles sur des projets d'avenir et, d'autre part, des crédits nécessaires au programme courant d'investissement (acquisitions et travaux de maintien en l'état du patrimoine) sur nos équipements actuels.

Les dépenses réelles d'investissement 2023 sont en hausse de 46% par rapport au BP 2022.

SYNTHESE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Évolution BP/BP
020 Dépenses imprévues	10 000	10 000	0,00%
16 Emprunts et dettes assimilées	3 497 978	3 872 500	10,71%
20 Immobilisations incorporelles	888 728	734 234	-17,38%
204 Subventions d'équipement	3 200 107	2 559 940	-20,00%
21 Immobilisations corporelles	2 815 530	4 543 868	61,39%
23 Immobilisations en cours	3 612 817	9 075 616	151,21%
26 Immobilisations financières	425 250		-100,00%
27 Autres Immobilisations financières	593 575	1 553 744	161,76%
45 Opérations pour compte de tiers (Campus)	268 300	35 000	-86,95%
	15 312 285	22 384 902	46,19%

○ **Tableau des Autorisations de programmes**

Budget général - Numéro libellé AP	Opération	Total AP	Autorisation proposée BP 2023	Total AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs 2023)	CP 2023	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2015 - 18 - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ETUDES PHASE 1	0029	533 850		533 850	400 387,50	133 463				
AP-2015 - 19 - ACCESSIBILITE DES BATIMENTS	0032	1 317 780		1 317 780	1 241 032,38	76 748				
AP-2016 - 22 - OPAH PNRQAD SEDAN	0033	953 314		953 314	600 745,00	54 000	150 000	148 569		
AP-2016 - 24 - LIGNE SNCF CHARLEVILLE GIVET	0040	975 000		975 000	951 371,76	23 628				
AP-2018 - 01 - PISCINE RONDE COUTURE	0044	4 950 000		4 950 000	223 035,69	285 724	1 500 000	2 941 240		
AP-2018 - 02 - MAISON MEDICALE TOURNES	0042	2 256 000		2 256 000	1 950 157,00	305 500	343			
AP-2018 - 03 - PIG Aides à l'habitat 2018-2020	0045	769 195		769 195	559 985,00	106 000	103 210			
AP-2018 - 04 - TRES HAUT DEBIT	0046	1 929 200		1 929 200	1 543 360,00	385 840				
AP-2018 - 05 - AIDE AUX ENTREPRISES 2018	0043	2 550 000		2 550 000	711 828,87	380 000	300 000	300 000	300 000	558 171
AP-2018 - 06 - ACQUISITIONS ZONES D'ACTIVITE	0047	4 800 000		4 800 000	1 768 252,22	103 744	800 000	800 000	800 000	528 004
AP-2018 - 08 - QUARTIER GARE CHARLEVILLE - tunnel	0501	2 833 082		2 833 082	2 653 860,11	179 222				
AP-2019 - 02 - voiries zones d'activité	0056	2 700 000		2 700 000	1 101 682,97	220 000	450 000	450 000	478 317	
AP-2019 - 03 - Stade Dugauguez	0055	600 000		600 000	553 639,29	46 361				
AP-2019 - 05 - Musée Sedan	0052	100 000		100 000	60 634,66		39 365			
AP-2019 - 06 - Plan de gestion dépollution Macérienne	00355	3 500 000		3 500 000	2 152 315,48	160 000	500 000	687 685		
AP-2019 - 07 - Terrains familiaux	0048	970 000	335 000	1 305 000	62 778,00	1 139 000	103 222			
AP-2019 - 09 - Fonds développement territorial	0058	3 000 000		3 000 000	179 006,60	260 000	500 000	500 000	500 000	1 060 993
AP-2019 - 10 - Maison des internes	0059	4 280 000		4 280 000	399 099,19	650 000	1 500 000	1 730 901		
AP-2019 - 11 - Maison de la communauté	0060	1 400 000		1 400 000	1 342 564,10	32 000	25 436			
AP-2020 - 01 - Subventions maisons médicales 2020-2022	0042	100 000	-85 088	14 912	14 912,00					
AP-2020 - 02 - OPAH CHARLEVILLE COEUR DE VILLE	0061	1 265 000		1 265 000	24 831,00	5 000	100 000	200 000	200 000	735 169
AP-2020 - 03 - PARTICIPATION VOIE VERTE SUD ARDENNES	0062	305 000		305 000	5 121,82	76 250	223 628			
AP-2020 - 04 - Fonds d'intervention touristique	0063	450 000		450 000	81 082,00	100 000	150 000	118 918		
AP-2020 - 05 - SEM ENR	0064	780 499		780 499	390 249,50		390 250			
AP-2020 - 06 - Schéma directeur des usages numériques	0065	326 000	-326 000	0						
AP-2020 - 07 - Acquisitions pour activités tertiaires	0041	2 470 000	1 226 704	3 696 704	1 896 703,34	1 800 000	0			
AP-2020 - 08 - Plan vélo	0067	3 000 000		3 000 000	485 725,34	351 000	500 000	500 000	500 000	663 275
AP-2020 - 09 - QUARTIER GARE CHARLEVILLE	0503	7 242 670		7 242 670	2 788 259,74	500 000	1 500 000	1 454 410	1 000 000	
AP-2020 - 10 - MACERIENNE ENERGIE	00354	400 000		400 000	138 168,76		261 831			
AP-2021 - 01 - MAISON MEDICALE SEDAN	00420	2 500 000		2 500 000	162 214,27	800 000	1 200 000	337 786		
AP-2021 - 02 - AMENAGEMENT DE LA PLAINE	00356	985 800	120 200	1 106 000	937 269,94	50 000	118 730			
AP-2021 - 03 - MACERIENNE AMENAGEMENT GLOBAL	00357	16 700 000		16 700 000	58 363,37	400 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	11 741 637
AP-2021 - 04 - SMAC - UNITE CAROLOMACERIENNE	0021	3 900 000		3 900 000			600 000	600 000	600 000	2 100 000
AP-2021 - 05 - EXTENSION ZAMOHON	0068	5 081 667		5 081 667	838 830,00	750 000	750 000	750 000	750 000	1 242 837
AP-2021 - 06 - PERFORMANCE ENERGETIQUE	0069	4 975 000	205 034	5 180 034	1 238 033,54	3 387 000	555 000			
AP-2021 - 09 - REAMENAGEMENT CFAI	0071	650 000		650 000	450 000,00	200 000				
AP-2021 - 10 - SMAC UNITE SEDANAISE	0021	100 000		100 000	0,00		100 000			
AP 2022-01 - SPL Commerces	0072	5 238 300		5 238 300	425 250,00	50 000	1 172 937	1 436 283	1 203 830	950 000
AP 2022-02-Atelier Venaison	0073	2 000 000		2 000 000	0,00	700 000	1 000 000	300 000		
AP 2022-03- OPAH Sedan 2022	0076	2 479 000		2 479 000	0,00	2 000	50 000	150 000	500 000	1 777 000
AP 2022-04- Accessibilité du CRD	0077	1 100 000		1 100 000	0,00	160 000	300 000	300 000	340 000	
AP 2022-05- Stade Sedan 2022-2024	0055	600 000		600 000	14 046,38	100 000	100 000	385 953		
AP 2022-06- Médiathèques 2022-2026	0078	1 000 000		1 000 000	57 694,95	30 125	300 000	300 000	312 180	
AP 2022-07- Piscines 2022-2026	0079	1 000 000		1 000 000	63 685,38	56 315	200 000	200 000	235 000	245 000
AP 2022-08- Tapis Point Sedan	0080	70 000		70 000	28 708,20	40 458	834			
AP 2022-09-OPAH Villages et hameaux	0081	4 500 000		4 500 000	0,00	30 000	50 000	150 000	500 000	3 770 000
AP 2022-10-Maison des spécialistes	0082	880 000		880 000	404 459,78	472 000	3 540			
AP 2022-11-Aides à la pierre parc public	00830	3 388 500		3 388 500	0,00	12 000	500 000	500 000	500 000	1 876 500
AP 2022-12-Aides à la pierre parc privé	00831	16 756 847		16 756 847	45 852,00	500 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	7 210 995
AP-2023 - 01 - subventions maisons médicales 2023-2024	0042		200 000	200 000		125 000	75 000			
AP-2023 - 02 - CENTRE AQUATIQUE SEDAN	0084		4 400 000	4 400 000		50 000	500 000	3 000 000	850 000	
Total AP		130 127 854	6 075 850	136 737 554	29 005 197,13	15 288 377	21 173 327	22 741 745	14 069 327	34 459 580

Il conviendra de voter expressément ce tableau comprenant les modifications et les ouvertures de nouvelles autorisations de programme.

Les crédits de paiement sur autorisations de programme s'élèvent à **15,3 M€** en 2023 contre 8,2 M€ au BP 2022.

Des modifications d'autorisations de programme sont proposées à hauteur de 1,5 M€ pour des programmes terminés ou réévalués et des autorisations nouvelles ou complémentaires vous sont proposées à hauteur de 4,6 M€, soit un solde global de +6,1 M€

↳ Les opérations clôturées :

⇒ Subventions Maisons médicales 2020-2022 : -85 088€ (ouverture d'une nouvelle autorisation de programme 2023-2024)

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2023	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2020 - 01 - Subventions maisons médicales 2020-2022	0042	100 000	14 912	85 088				
BP 2023		-85 088		-85 088				
Situation après BP 2023		14 912	14 912	0	0	0	0	0

⇒ Schéma directeur des usagers numériques : -326 000€ ; les programme d'actions envisagé en 2020 n'ayant pas été formalisé de manière globale, cette autorisation de programme est devenue caduque.

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2023	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2020 - 06 - Schéma directeur des usages numériques	0065	326 000		326 000				
BP 2023		-326 000		-326 000				
Situation après BP 2023		0	0	0	0	0	0	0

↳ Les opérations majorées :

⇒ L'autorisation de programme votée pour les terrains familiaux est majorée de 335 000€, pour tenir compte de la réévaluation du programme.

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2023	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2019 - 07 - Terrains familiaux	0048	970 000	62 778	907 222				
BP 2023		335 000		231 778	103 222			
Situation après BP 2023		1 305 000	62 778	1 139 000	103 222	0	0	0

⇒ L'autorisation de programme destinée à l'acquisition de bâtiments pour y installer des activités tertiaires est majorée de 1 226 704€, pour l'acquisition d'un site à Sedan. Pour mémoire, ont été acquises dans ce cadre l'ex chambre d'agriculture de Charleville Mézières et l'ex CCI de Sedan.

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2023	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2020 - 07 - Acquisitions pour activités tertiaires	0041	2 470 000	1 896 704	573 296				
BP 2023		1 226 704		1 226 704	0			
Situation après BP 2023		3 696 704	1 896 704	1 800 000	0	0	0	0

⇒ Dans le cadre de l'aménagement de la plaine de la macérienne, une majoration de 120 200€ est nécessaire pour prendre en compte notamment l'installation d'un transformateur électrique.

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2023	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2021 - 02 - AMENAGEMENT DE LA PLAINE	00356	985 800	937 270	48 530				
BP 2023		120 200		1 470	118 730			
Situation après BP 2023		1 106 000	937 270	50 000	118 730	0		0

⇒ L'autorisation de programme de performance énergétique est majorée de 205 034€ pour prendre en compte les travaux de rénovation énergétique du centre aquatique Bernard Albin et du 49 Avenue Léon Bourgeois

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2023	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2021-06 - PERFORMANCE ENERGETIQUE	0069	4 975 000	1 238 034	1 700 000	2 036 966			
		205 034		1 687 000	-1 481 966			
Situation après BP 2023		5 180 034	1 238 034	3 387 000	555 000	0	0	0

↳ Les opérations nouvelles :

⇒ L'ouverture d'une nouvelle autorisation de programme pour les subventions maisons médicales 2023-2024

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2023	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2023 - 01 - subventions maisons médicales 2023-2024	0042							
BP 2023		200 000		125 000	75 000			
Situation après BP 2023		200 000	0	125 000	75 000	0	0	0

⇒ L'ouverture d'une autorisation de programme pour le centre Aquatique de Sedan, pour diversifier l'offre par la création d'un espace ludique (toboggan, buses de massage, splashpad extérieur sur le solarium, hammam, jacuzzi extérieur, nouveau sauna, point restauration, espace bébés) et pour les travaux de la rénovation énergétique :

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2023	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2023 - 02 - CENTRE AQUATIQUE SEDAN	0084							
BP 2023		4 400 000		50 000	500 000	3 000 000	850 000	
Situation après BP 2023		4 400 000	0	50 000	500 000	3 000 000	850 000	0

- **Les dépenses d'investissement hors autorisations de programme : 3,2M€ soit -0,38 M€ par rapport du BP 2022**

Bâtiments publics	373 950
Travaux pour le compte du SM Campus sup Ardenne	35 000
Service Entretien maintenance	479 900
Économie	173 348
Equipements informatiques	516 614
Équipements ludiques et sportifs	457 500
Cycle de l'eau	385 593
Tourisme	90 000
Culture	278 500
Moyens généraux	13 000
Dynamiques territoriales(police intercommunale, politique de santé)	29 400
Mission numérique	10 000
Mission climat air énergie	328 220
Agriculture et agroalimentaire	23 000
Communication/Aménagement et autres	30 000
Convention EPGF site Deville Charleville (en cours)	
Total hors AP	3 224 025

- **Le remboursement du capital de la dette :**

3 865 000€ pour les emprunts et 7 500€ pour le remboursement des cautions.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes réelles d'investissement sont évaluées à 18,6 M€

Elles sont liées aux dépenses avec les subventions attendues sur des projets identifiés, le FCTVA (qui se calcule en année N), et l'emprunt d'équilibre.

L'équilibre du BP 2023 nécessite l'inscription d'une recette d'emprunt de 12,61 M€ contre 7,98 M€ au BP 2022, nos ressources propres ne permettant pas d'envisager un programme d'investissement sans une hausse de l'endettement. Avec l'intégration des résultats 2022, ce niveau pourra être revu à la baisse, lors du vote du budget supplémentaire. En l'état, en tenant compte du capital remboursé, cela représenterait une augmentation de l'endettement de 8,7 M€.

Il s'agira tout au long de l'année de chercher à maximiser les possibilités de co-financements, via la Région, l'État et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, mais aussi l'Europe. A ce stade, les subventions notifiées sont inscrites à hauteur de 3,78 M€ (proportionnelles au volume 2023 des investissements cofinancés)

D'autres dossiers sont déjà déposés, notamment pour le cofinancement des travaux de rénovation énergétique du centre aquatique et de la maison de la communauté, pour lesquels au moins 1,56 M€ est attendu.

▪ Les recettes globales attendues :

Subventions hors opérations (dont 87000€ des subventions nationales et 15000€ régionales)	102 000
0033 - OPAH PNRQAD Sedan	30 000
00357 - Aménagement global Macérienne	234 989
00420 - Démographie Médicale	584 356
00420 - Maison Médicale SEDAN	262 500
0045 - Aides à l'habitat 2018-2020	45 000
0048 - Terrains Familiaux	340 000
0049 - ORAC 2018	38 108
0059 - Maison des internes	802 671
0073 - Atelier venaison	126 354
0081 - OPAH villages et hameaux	112 000
0082 - Maison des spécialistes	590 323
00830 - Délégation Etat	12 000
00831 - Délégation ANAH	500 000
Recette travaux pour le compte du SM Campus sup Ardenne	35 000
Cessions (rétrocession préemptions ville de Charleville Mézières)	410 000
FCTVA	1 750 000
Total	5 975 301

- Les sections sont équilibrées par un virement de 2 075 900€

L'EQUILIBRE GENERAL

Le tableau suivant montre l'équilibre général du BP 2023

L'objectif sera à nouveau d'améliorer les ratios pendant l'exécution du budget, en tenant compte des résultats 2022, et à nouveau en mobilisant encore plus d'efforts sur les recherches d'optimisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le budget proposé s'établit comme suit :

Mouvements réels	<u>BP 2022</u>	<u>BP 2023</u>	<u>Evolution 2023/2022</u>
DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	55 187 076	57 096 769	3,5%
RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	56 768 778	60 891 785	7,3%
EPARGNE BRUTE (hors excédents)	1 581 702	3 795 016	139,9%
Taux d'épargne brute	2,79%	6,23%	
CAPITAL DE LA DETTE	3 497 978	3 872 500	10,7%
EPARGNE NETTE (hors excédents)	-1 916 276	-77 484	
Taux d'épargne nette	-3,38%	-0,13%	
Encours de la dette au 1er janvier	51 526 195	52 623 691	2,13%
Capacité de désendettement	32,58	13,87	-57,4%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 814 307	18 512 402	56,7%
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	3 497 978	3 872 500	10,7%
TOTAL	15 312 285	22 384 902	46,2%
RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT	5 747 194	5 975 301	4,0%
RECETTES D'EMPRUNT	7 983 389	12 614 585	58,0%
TOTAL	13 730 583	18 589 886	35,4%
Total recettes réelles	70 499 361	79 481 671	12,7%
Total dépenses réelles	70 499 361	79 481 671	12,7%
Mouvements d'ordre			
RECETTES D'ORDRE Investissement	3 307 582	5 989 635	81,1%
RECETTES D'ORDRE Investissement virement	84 384	2 075 900	2360,1%
DEPENSES D'ORDRE Investissement	1 810 264	4 270 519	135,9%
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement	2 957 582	3 150 000	6,5%
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement virement	84 384	2 075 900	2360,1%
RECETTES D'ORDRE Fonctionnement	1 460 264	1 430 884	-2,0%
TOTAL RECETTES	75 351 591	88 978 090	18,1%
TOTAL DEPENSES	75 351 591	88 978 090	18,1%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 122 549	26 655 421	55,7%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	17 122 549	26 655 421	55,7%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	58 229 042	62 322 669	7,0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	58 229 042	62 322 669	7,0%

II - LES BUDGETS ANNEXES

A. le budget transports :

La DSP actuelle est en vigueur depuis juillet 2017 et représente la majorité des dépenses du budget annexe.

Pour préparer son renouvellement en juillet 2024, un AMO a été engagé en 2022 et rendra des propositions qui devront être complétées, d'une part par des éléments spécifiques sur la décarbonation de notre flotte à l'horizon de la fin de la future DSP et, d'autre part, des retours d'un questionnement des usagers sous une forme innovante.

En 2021, a été conclu 1 nouveau marché pour les transports scolaires, qui a permis de diminuer légèrement les coûts et d'intégrer une clause de développement durable visant à faire rouler nos bus avec une énergie plus propre, en l'occurrence le HV100 (2 véhicules à ce jour, et l'ensemble des véhicules à la rentrée 2025)

En 2022, a débuté la concession de service simple de fourniture, installation, maintenance, entretien & exploitation commerciale des abris voyageurs pour une durée de 12 ans.

Le dispositif d'autopartage a pris fin début 2022, mais le réseau des bornes continuera à être géré et entretenu dans le cadre du marché signé en 2022.

Au titre des différentes mobilité, le plan vélo adopté en 2020, consiste à développer les usages du vélo au quotidien en agissant selon trois grands axes :

1. Mailler le territoire, en créant et en soutenant la création des infrastructures : voirie, stationnement, lieux d'intermodalité ...
2. Encourager : subvention à l'achat (environ 2500 dossiers depuis le 07/05/2020), forfait mobilités durables pour les agents, parc de vélos en libre-service le plus approprié,
3. Promouvoir la pratique : par des actions de Communication, formations

Au titre de l'axe 2, il sera proposé en 2023 aux habitants du territoire (et extérieur) un service de location permettant de relier différents points stratégiques (Gare, Ecoles, Lieux de travail ou de loisirs, ...), via une société professionnelle qui fournirait un service tout compris (installation et gestion), et en travaillant avec une association locale pour son fonctionnement (notamment la maintenance). 4 à 5 mois de déploiement seront nécessaires pour ce service selon les premiers contacts pris.

Le service compterait 80 vélos à assistance électrique (modèle avec une autonomie de 100 Km), organisé sur 24 stations réparties sur les villes de Charleville-Mézières et Sedan.

Via une société référencée à la Centrale d'Achat des Transports Publics (CATP), et d'autres sourcing, une estimation financière a été établie autour de 400 000€ HT pour l'investissement (vélos, batteries, stations, plateforme de réservation etc.) et 110 000€ HT / an pour le fonctionnement qui comprend la supervision des locations, la maintenance et les petites réparations (via un autre prestataire local), hotline, régie de recettes (et reversement à Ardenne Métropoles), gestion commerciale.

A ce stade, 471 000 € sont inscrits en dépenses d'investissement et 121 000 en dépenses de fonctionnement.

Des demandes de cofinancement du projet seront déposées, et une recette prévisionnelle est inscrite à hauteur de 150 000 € en investissement (compte tenu de la très forte éligibilité pressentie de ce type de projet) et 33 600 en fonctionnement (recettes d'exploitation).

Aucune subvention d'équilibre n'est inscrite au budget primitif, comme au BP 2022, et les dépenses seront réajustées lors du budget supplémentaire intégrant la reprise des résultats 2022.

Le financement du budget annexe est assuré majoritairement par le versement mobilité, estimé à 8,1 M€, sur la base d'un taux inchangé depuis 2017 à 0,8%.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - BP 2023			
Fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles	10 528 098	Recettes réelles	11 039 371
<i>dont dépenses de personnel</i>	220 000	<i>dont versement mobilité</i>	8 100 000
<i>dont subvention au délégataire</i>	8 027 630	<i>dont participation région</i>	2 418 779
<i>dont autres transports</i>	1 466 044	<i>dont redevance délégataire</i>	340 348
<i>dont charges générales</i>	423 579	<i>dont compensation et autres</i>	180 244
<i>dont mobilité électrique</i>	371 000		
<i>dont intérêts</i>	19 845		
Amortissements	719 300	Amortissements	208 027
Virement			
Total	11 247 398	Total	11 247 398
Investissement			
Dépenses réelles	753 771	Recettes réelles	242 498
<i>dont équipements</i>	567 480	<i>dont subventions</i>	150 000
<i>dont capital dette</i>	186 291	<i>dont FCTVA</i>	92 498
Amortissements	208 027	Amortissements	719 300
		Virement	
Total	961 798	Total	961 798

Les équilibres du budget primitif Transports 2023 sont les suivants :

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS		
Mouvements réels	BP 2022	BP 2023
DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	9 876 567	10 528 098
RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	10 440 096	11 039 371
EPARGNE BRUTE (hors excédents)	563 529	511 273
Taux d'épargne brute	5,40%	4,63%
CAPITAL DE LA DETTE	178 778	186 291
EPARGNE NETTE (hors excédents)	384 751	324 982
Taux d'épargne nette	3,69%	2,94%
Encours de la dette au 1er janvier	2 036 272	1 857 494
Capacité de désendettement	3,61	3,63
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	384 751	567 480
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	178 778	186 291
TOTAL	563 529	753 771
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0	242 498
RECETTES D'EMPRUNT	0	0
TOTAL	0	242 498
Total recettes réelles	10 440 096	11 281 869
Total dépenses réelles	10 440 096	11 281 869
Mouvements d'ordre		
RECETTES D'ORDRE Investissement	771 553	719 300
RECETTES D'ORDRE Investissement virement		
DEPENSES D'ORDRE Investissement	208 024	208 027
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement	771 553	719 300
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement virement		
RECETTES D'ORDRE Fonctionnement	208 024	208 027
TOTAL RECETTES	11 419 673	12 209 196
TOTAL DEPENSES	11 419 673	12 209 196
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	771 553	961 798
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	771 553	961 798
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 648 120	11 247 398
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 648 120	11 247 398

B. Le budget eau :

Le budget annexe de l'eau tient compte de la prise de compétence au 1^{er} février 2014, pour laquelle, lors de sa séance du 28 janvier 2014, le conseil communautaire avait validé le principe d'une harmonisation des tarifs aujourd'hui achevée.

Le budget primitif 2023 maintient un niveau d'investissement élevé, malgré les fortes tensions sur les coûts de fonctionnement qui portent principalement sur :

- La hausse des prix d'électricité entraîne une augmentation 450 000€ (soit +50% par rapport au BP 2022) et +19% par rapport au réalisé en 2022) ;
- La hausse des prix du carburant entraîne une augmentation de 45 000€ (soit +64% par rapport au BP 2022) ;
- Les différents entretiens (chaudière, appareils de régulation, Matériel de recherche de fuite,) enregistrent une hausse de 37 140€ par rapport au BP 2022 ;
- Les recrutements nécessaires au fonctionnement du service, et les différentes revalorisations (SMIC, Point d'indice, GIPA...) entraînent une hausse de la masse salariale de 176 482€ (soit 4,31% par rapport au BP 2022).

Compte tenu de ces fortes tensions, les tarifs de la redevance eau intègrent une hausse de 9,5% pour parvenir à l'équilibre du budget et à la réalisation des investissements.

Le dispositif des « chèques eau » sera finalisé en 2023.

Le BP 2023 intègre les investissements présentés dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement.

Une nouvelle autorisation de programme, correspondant au programme 2023-2025 est proposée à hauteur de 19,15 M€ :

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2023	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2023 - 01 - PROGRAMME EAU 2023-2025	305							
BP 2023		19 148 850		1 660 000	5 900 000	5 900 000	5 688 850	
Situation après BP 2023		19 148 850	0	1 660 000	5 900 000	5 900 000	5 688 850	0

L'autorisation de programme votée en 2021 et relative à la reconquête des rendements des réseaux d'eau potable portera, en 2022, sur le lancement d'une étude de sectorisation dédiée au périmètre de distribution de Charleville-Mézières. Les crédits 2022 financeront également plusieurs campagnes de détection de fuites ainsi que la mise en œuvre d'équipements de sectorisation et de mesure des flux (compteurs d'exploitation et de sectorisation, mise en place de vannes de sectorisation complémentaires, mise en place d'équipements de transmission des informations de comptage,).

L'autorisation de programme relative à la modernisation des équipements permettra en 2022 de poursuivre la modernisation des équipements de traitement de désinfection (extension du traitement au chlore gazeux, déploiement d'équipements de mesure en continu des paramètres de qualité principaux,). Cette autorisation de programme permettra également de poursuivre la modernisation des équipements de télégestion et la sécurisation des différents sites de prélèvement, de stockage, de transport et de distribution de l'eau potable.

La situation globale des investissements figure ci-dessous :

Budget Eau - Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Autorisation proposée BP 2023	Total AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs 2023)	CP 2023	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2020 - 01 - Programme pluriannuel Eau 2020-2022	300	16 511 000		16 511 000	9 744 079,57	2 264 000	100 000			4 402 920
AP-2021 - 01 - RECONQUETE RENDEMENT DES RESEAUX	301	2 150 000		2 150 000	343 141,53	247 270	810 000	505 000	244 588	
AP-2021 - 02 - MISE AUX NORMES INSTALLATIONS ET RESEAUX	302	7 640 000		7 640 000	187 612,15	980 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 472 388
AP-2021 - 03 - ETUDES PRISE D'EAU CHALANDRY ELAIRE	303	285 000		285 000	41 459,98	65 000	70 000	108 540		
AP-2022 - 01 - Centre technique eau et assainissement	30	5 285 000		5 285 000	55 199,91	0	0	0	0	5 229 800
AP-2022 - 02 - Déviation Aubigny les Pothées	20	750 000		750 000	0,00	60 000	350 000	340 000		
AP-2023 - 01 - PROGRAMME EAU 2023-2025	305		19 148 850	19 148 850	0,00	1 660 000	5 900 000	5 900 000	5 688 850	
Total général		32 621 000	19 148 850	51 769 850	10 371 493	5 276 270	8 230 000	7 853 540	6 933 438	13 105 108
Investissement hors AP						1 065 995,00				
Total Investissement						6 342 265,00				

La prévision de recette d'emprunt pour le BP 2023 est de 4,3M€

A ce stade, le montant des excédents non transférés s'élève à 0,41 M€.

BUDGET ANNEXE EAU- BP 2023			
DEPENSES		Fonctionnement	RECETTES
Dépenses réelles	11 609 988	Recettes réelles	14 190 369
<i>dont dépenses de personnel</i>	4 274 082	<i>dont vente d'eau</i>	8 900 000
<i>dont intérêts de la dette</i>	204 600	<i>dont redevance pollution domestique</i>	2 160 000
<i>dont reversements (pollution / prélèvement)</i>	2 813 000	<i>dont redevances prélèvement</i>	653 000
<i>dont charges générales</i>	4 318 306	<i>dont prestations, travaux, refacturation</i>	2 185 000
		<i>dont loyer</i>	101 500
		<i>dont autres participations remboursements</i>	190 869
Amortissements	2 700 000	Amortissements	119 619
Virement			
Total	14 309 988	Total	14 309 988
Investissement			
Dépenses réelles	7 105 743	Recettes réelles	4 525 362
<i>dont programme pluriannuel</i>	5 276 270	<i>dont subventions</i>	268 600
<i>dont équipements et études hors programme</i>	1 065 995	<i>dont emprunt</i>	4 256 762
<i>dont capital de la dette</i>	763 478		
Amortissements	119 619	Amortissements	2 700 000
		Virement	
Total	7 225 362	Total	7 225 362

BUDGET ANNEXE EAU		
Mouvements réels	BP 2022	BP 2023
DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	10 965 781	11 609 988
RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	13 484 710	14 190 369
EPARGNE BRUTE (hors excédents)	2 518 929	2 580 381
Taux d'épargne brute	18,68%	18,18%
CAPITAL DE LA DETTE	668 470	763 478
EPARGNE NETTE (hors excédents)	1 850 459	1 816 903
Taux d'épargne nette	13,72%	12,80%
Encours de la dette au 1er janvier	9 310 196	11 601 726
Capacité de désendettement	3,70	4,50
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 867 090	6 342 265
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	668 470	763 478
TOTAL	9 535 560	7 105 743
RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT	317 500	268 600
RECETTES D'EMPRUNT	6 699 131	4 256 762
TOTAL	7 016 631	4 525 362
Total recettes réelles	20 501 341	18 715 731
Total dépenses réelles	20 501 341	18 715 731
Mouvements d'ordre		
RECETTES D'ORDRE Investissement	2 584 586	2 700 000
RECETTES D'ORDRE Investissement virement	53 962	
DEPENSES D'ORDRE Investissement	119 619	119 619
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement	2 584 586	2 700 000
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement virement	53 962	
RECETTES D'ORDRE Fonctionnement	119 619	119 619
TOTAL RECETTES	23 259 508	21 535 350
TOTAL DEPENSES	23 259 508	21 535 350
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 655 179	7 225 362
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 655 179	7 225 362
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 604 329	14 309 988
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 604 329	14 309 988

C. le budget assainissement :

Le budget annexe de l'assainissement tient compte de la prise de compétence au 1er février 2014, pour laquelle, lors de sa séance du 28 janvier 2014, le conseil communautaire avait validé le principe d'une harmonisation des tarifs aujourd'hui achevée.

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées en hausse de 24,8% par rapport au BP 2022 (+2,1 M€)
- Les prestations sous traitées (exploitation des réseaux et des STEP...) présentent une hausse vertigineuse compte tenu principalement de l'augmentation des prix de l'électricité : + 2,5 M€ par rapport au BP 2022 (+90%)
- Les autres dépenses ont été estimées au plus juste par rapport à 2022.

Compte tenu de ces fortes tensions, les tarifs de la redevance assainissement intègrent une hausse de 22 % pour parvenir à l'équilibre du budget et à la réalisation des investissements.

Le budget primitif 2023 intègre les investissements présentés dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement.

⇒ Une nouvelle autorisation de programme est proposée à hauteur de 16,53 M€ pour le programme 2023-2025 :

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2023	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP - 2023 - 01 - Assainissement 2023-2025	400							
BP 2023		16 532 000		2 100 000	4 400 000	4 500 000	5 532 000	
Situation après BP 2023		16 532 000	0	2 100 000	4 400 000	4 500 000	5 532 000	0

⇒ une deuxième autorisation de programme est proposée à hauteur de 1 280 000€ pour les études préalables aux travaux d'assainissement collectif sur Bosseval

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2023	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP - 2023 - 02 - Programme qualité Vrigne	406							
BP 2023		1 280 000		56 000	140 000	1 084 000		
Situation après BP 2023		1 280 000	0	56 000	140 000	1 084 000	0	0

Le programme de mise en conformité des différents systèmes d'assainissement d'Ardenne Métropole se poursuivra en 2023, qui verra également s'achever les opérations à Noyers Pont Maugis Thelonne et démarrer la création d'un nouveau réseau à Fagnon.

Plusieurs opérations découlant de l'élaboration du schéma directeur de Sedan seront déclinées, dont les travaux de déconnexion du ruisseau de la Linette et les études de déraccordement des branchements d'eaux pluviales des immeubles de certains quartiers.

L'élaboration du schéma directeur d'assainissement de Charleville-Mézières se poursuivra en 2023 dans l'objectif de construire un programme d'actions correctives sur l'ensemble des ouvrages publics de collecte, de traitement mais aussi sur les branchements privés.

La situation globale des investissements figure ci-dessous :

Budget assainissement - Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Autorisation proposée BP 2023	Total AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs 2023)	CP 2023	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP - 2020 - 01 - PROGRAMME PLURIANNUEL 2020-2022 ASSAINISSEMENT	400	8 497 500		8 497 500	5 956 767,85	1 800 000	100 000			640 732
AP - 2020 - 02 - ASSAINISSEMENT PONT MAUGIS THELONNE	401	5 000 000		5 000 000	4 092 748,98	735 000	172 251			
AP - 2020 - 03 - TRAVAUX STRUCTURANTS ASSAINISSEMENT COLLECTIF	402	7 500 000		7 500 000	814 089,11	770 000	1 700 000	1 353 000	1 725 000	1 137 911
AP - 2021 - 01 - CONFORMITE ASSAINISSEMENT SEDAN	403	25 000 000		25 000 000	0,00	50 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 950 000
AP - 2022 - 01 - ASSAINISSEMENT FAGNON	404	2 350 000		2 350 000	11 895,00	400 000	1 525 000	413 105		
AP - 2023 - 01 - Assainissement 2023-2025	400		16 532 000	16 532 000	0,00	2 100 000	4 400 000	4 500 000	5 532 000	
AP - 2023 - 02 - Programme qualité Vigne	406		1 280 000	1 280 000		56 000	140 000	1 084 000		
Total général		48 347 500	17 812 000	66 159 500	10 875 501	5 911 000	11 037 251	10 350 105	10 257 000	17 728 643
Investissement hors AP						1 059 500,00				
Total Investissement						6 970 500,00				

Le financement des investissements nécessite de prévoir une inscription d'emprunt de 4,8 M€, en complément du montant des subventions inscrit à hauteur de 1,36 M€.

A ce stade, le montant des excédents non transférés s'élève à 0,24 M€.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT- BP 2023					
DEPENSES		Fonctionnement		RECETTES	
Dépenses réelles	10 706 363	Recettes réelles	13 096 788		
<i>dont dépenses de personnel</i>	1 860 925	<i>dont redevance d'assainissement</i>	10 370 000		
<i>dont intérêts de la dette</i>	922 823	<i>dont redevance modernisation</i>	1 145 000		
<i>dont reversements</i>	1 145 000	<i>dont travaux prestations autres</i>	1 154 788		
<i>dont charges générales</i>	6 777 615	<i>dont PFAC</i>	400 000		
		<i>dont redevance.assnt non collectif</i>	27 000		
Amortissements	2 983 000	Amortissements	592 575		
Virement					
Total	13 689 363	Total	13 689 363		
DEPENSES		Investissement		RECETTES	
Dépenses réelles	8 938 802	Recettes réelles	6 548 377		
<i>dont programme pluriannuel</i>	5 911 000	<i>dont subventions</i>	1 362 000		
<i>dont équipements et études hors programme</i>	419 500	<i>dont emprunt</i>	4 836 377		
<i>dont branchements privés</i>	640 000	<i>dont branchements privés</i>	350 000		
<i>dont capital de la dette</i>	1 968 302				
Amortissements	592 575	Amortissements	2 983 000		
Virement		Virement			
Total	9 531 377	Total	9 531 377		

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT		
Mouvements réels	BP 2022	BP 2023
DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	8 579 231	10 706 363
RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	11 155 610	13 096 788
EPARGNE BRUTE (hors excédents)	2 576 379	2 390 425
Taux d'épargne brute	23,09%	18,25%
CAPITAL DE LA DETTE	1 842 195	1 968 302
EPARGNE NETTE (hors excédents)	734 184	422 123
Taux d'épargne nette	6,58%	3,22%
Encours de la dette au 1er janvier	31 023 517	30 670 338
Capacité de désendettement	12,04	12,83
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	7 457 000	6 970 500
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	1 842 195	1 968 302
TOTAL	9 299 195	8 938 802
RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT	1 193 000	1 712 000
RECETTES D'EMPRUNT	5 529 816	4 836 377
TOTAL	6 722 816	6 548 377
Total recettes réelles	17 878 426	19 645 165
Total dépenses réelles	17 878 426	19 645 165
Mouvements d'ordre		
RECETTES D'ORDRE Investissement	2 948 002	2 983 000
RECETTES D'ORDRE Investissement virement	200 090	
DEPENSES D'ORDRE Investissement	571 713	592 575
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement	2 948 002	2 983 000
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement virement	200 090	
RECETTES D'ORDRE Fonctionnement	571 713	592 575
TOTAL RECETTES	21 598 231	23 220 740
TOTAL DEPENSES	21 598 231	23 220 740
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 870 908	9 531 377
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 870 908	9 531 377
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 727 323	13 689 363
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 727 323	13 689 363

D. le budget zone d'activités

Le budget zones d'activités doit permettre de mener à bien les études, acquisitions et aménagements relatifs aux zones d'activités récemment reprises par l'intercommunalité.

L'année 2018 a été caractérisée par l'ouverture d'une APCP de 4,8 M€ sur les prévisions d'acquisitions de zones d'activités des communes et du Département.

En 2019, les parcs d'activités départementaux de Bazeilles II, Lumes, Villers-Semeuse et Vivier au Court ont été acquis et la première partie du paiement au département a été libérée (917 953 €). Le processus de reprise prévoyant, après versement de l'acompte, que le règlement se fera au fur et à mesure des ventes, avec le versement du solde au bout de 8 ans.

En 2020, les négociations ont repris avec la CCI pour l'acquisition des 2 dernières zones du territoire, situées à Tournes et à Donchery. Destinée à accueillir le centre pénitencier (projet INSERRE), la reprise de la zone de Donchery a été actée en fin d'année.

En 2021, l'acquisition de la zone de Tournes a été réalisée, ainsi que certaines régularisations, notamment auprès des communes disposant encore de réserves foncières sur les zones d'activités (Vrigne aux Bois par exemple).

En 2022, le budget annexe a comptabilisé des acquisitions à hauteur de 0,2 M€ mais n'a pas enregistré de cessions nouvelles. L'équilibre a été assuré par l'avance du budget général

Au terme de ces transactions, Ardenne Métropole gère 25 zones d'activités réparties près de 700 ha (dont environ 65 disponibles) sur lesquels évoluent près de 450 entreprises.

En 2023, des acquisitions sont prévues à hauteur de 894 895 M€ (paiement du solde pour les parcelles cédées) et des cessions sont prévues à hauteur de 801 151€.

Une avance du budget général est inscrite à hauteur de 103 744 €

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITE - BP 2023			
DEPENSES		Fonctionnement	
RECETTES			
Dépenses réelles	904 895	Recettes réelles	904 895
<i>dont acquisitions de terrains</i>	894 895	<i>dont vente de terrains</i>	801 151
<i>dont etudes et prestations</i>	10 000	<i>Subventions</i>	103 744
Variation des stocks	904 895	Variation des encours	904 895
Total	1 809 790	Total	1 809 790
Investissement			
Dépenses réelles	904 895	Recettes réelles	904 895
<i>Remboursement Avance du budget général</i>	103 744	<i>Avance du budget général</i>	103 744
<i>remboursement emprunt</i>	801 151	<i>Emprunt</i>	801 151
Constatation du stock	904 895	Sortie du stock	904 895
Total	1 809 790	Total	1 809 790

Information complémentaire : les règles comptables imposent des inscriptions en section de FONCTIONNEMENT, puisque ces acquisitions destinées à la revente s'apparentent à une opération immobilière et non à un accroissement du capital immobilier de l'EPCI. Les APCP ne pouvant être votées que pour des investissements, le principe d'achat/revente avec étalement des dépenses et recettes nécessite un montage comptable via le budget principal.

Les spécificités d'une comptabilité de stock imposent également la constatation d'un certain nombre d'écritures y afférentes, et nécessitent de raisonner comme si l'intégralité de l'opération devait être soldée en fin d'exercice.

E. le camping et la halte fluviale :

En 2018 a été lancée une procédure de DSP pour la gestion des campings, port de plaisance et halte fluviale du Mont Olympe (Charleville-Mézières) et de la Prairie (Sedan).

En l'absence de réponse pour le camping de la prairie, seul l'établissement du Mont Olympe a pu être délégué, et ce depuis fin avril 2018.

Le premier bilan ainsi que les chiffres de fréquentation 2019 ont été présentés au Conseil Communautaire. Le chiffre d'affaires a progressé de près de 50% entre 2018, année de mise en œuvre de la DSP et 2019 (143 685 € en 2019 à rapprocher des 130 000 € encaissés en moyenne avant la mise en DSP).

L'année 2020 a été très compliquée, avec une ouverture autorisée à compter de juin et très peu de réservations (annonce le 28/05 pour réouverture le 02/06). Les mois de juillet et août n'ont pas été si catastrophiques mais la perte de chiffre est estimée à 50 000 € et la fréquentation du port continue de chuter (CA 2020 = 2 720 €).

L'année 2021 a été moins chaotique » et la saison presque normale

En 2022, le développement se poursuit avec les mêmes objectifs, notamment de monter en gamme et de développer une offre d'habitat léger de loisirs correspondant aux besoins non satisfaits. En effet, une aire de camping-cars automatisée a été ouverte (terrassment assuré par Ardenne Métropole, acquisition et gestion du matériel à la charge du délégataire) et 4 roulottes ont été installées au sein du camping.

Concernant l'équipement basé à Sedan, le site a été transformé en aire d'accueil de camping-car, là aussi avec l'ambition de monter en gamme et donc d'être plus attractif, avec des durées de séjour plus longues permettant une plus forte consommation locale. L'aire a été inaugurée en juillet 2019.

La gestion (camping-car et halte fluviale) a été confiée à Camping-Car Park, lequel commercialise et encaisse les règlements, moyennant une redevance annuelle.

En 2019, près de 1 000 nuitées ont été comptabilisées, générant un chiffre d'affaires d'un peu plus de 11 000 € TTC.

En 2020, on constate une augmentation malgré le contexte, avec près de 1 200 nuitées et près de 15 000 € de CA TTC.

En 2021 l'aire trouve petit à petit son public, 1 892 nuitées sont comptabilisées, pour près de 23 000 € de CA TTC.

La fréquentation a été multipliée par 2 en 2022 avec 4 024 nuitées pour 47 398 € de CA..

Une subvention d'équilibre prévisionnelle globale est cependant nécessaire à hauteur de 100 498 €, principalement pour tenir compte des charges d'amortissement.

BUDGET ANNEXE CAMPING HALTE FLUVIALE - BP 2023			
DEPENSES	Fonctionnement		RECETTES
Dépenses réelles	56 810	Recettes réelles	123 568
<i>dont dépenses de personnel</i>		<i>dont produits d'activité</i>	23 070
<i>dont charges générales</i>	56 810	<i>dont subvention d'équilibre</i>	100 498
Amortissements	165 911	Amortissements	99 153
Virement			
Total	222 721	Total	222 721
Investissement			
Dépenses réelles	133 000	Recettes réelles	66 242
<i>dont études et travaux</i>	15 000	<i>Emprunt</i>	66 242
<i>dont acquisitions</i>	118 000		
Amortissements	99 153	Amortissements	165 911
		Virement	
Total	232 153	Total	232 153

BUDGET ANNEXE CAMPING HALTE FLUVIALE		
Mouvements réels	BP 2022	BP 2023
DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	48 010	56 810
RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	113 451	123 568
EPARGNE BRUTE (hors excédents)	65 441	66 758
Taux d'épargne brute	57,68%	54,03%
CAPITAL DE LA DETTE		
EPARGNE NETTE (hors excédents)	65 441	66 758
Taux d'épargne nette	57,68%	54,03%
Encours de la dette au 1er janvier		
Capacité de désendettement		
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	121 000	133 000
REMBOURSEMENT DU CAPITAL		
TOTAL	121 000	133 000
RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT	0	0
RECETTES D'EMPRUNT	55 559	66 242
TOTAL	55 559	66 242
Total recettes réelles	169 010	189 810
Total dépenses réelles	169 010	189 810
Mouvements d'ordre		
RECETTES D'ORDRE Investissement	164 594	165 911
RECETTES D'ORDRE Investissement virement		
DEPENSES D'ORDRE Investissement	99 153	99 153
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement	164 594	165 911
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement virement		
RECETTES D'ORDRE Fonctionnement	99 153	99 153
TOTAL RECETTES	432 757	454 874
TOTAL DEPENSES	432 757	454 874
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	220 153	232 153
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	220 153	232 153
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	212 604	222 721
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	212 604	222 721

F. le budget annexe de la gestion des déchets

L'ouverture de ce budget annexe a fait l'objet d'une délibération le 24 novembre 2015 avec l'affirmation de la volonté d'identifier plus précisément les charges et produits liés à la collecte et au traitement des ordures ménagères au-delà de l'annexe budgétaire obligatoire et d'une simple comptabilité analytique.

L'ambition 2023 sera de réduire encore les tonnages pour neutraliser l'augmentation de la TGAP (de 40 à 51€ HT la tonne pour les ordures ménagères et les encombrants)

Le déploiement de la TEOMI, initialement envisagé pour 2023 pour 52 communes est reporté à 2024.

Le programme de dotation en bacs pucés se poursuivra en 2023.

La distribution des badges d'accès en déchèteries sera complétée

Mais, malgré ces objectifs, une subvention d'équilibre du budget général de 900 000 € est inscrite comme 2022.

- Les dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 17 692 568 € augmentent de 4,67% par rapport au BP 2022, compte tenu principalement :
 - de la hausse des marchés de collecte et de traitement, dont les service VALODEA et URBASER (+ 343 918€ de BP à BP)
 - de la hausse TGAP (+190 000 € de BP à BP)
 - de la hausse de prix des sacs de tris (+79 500€ (de BP à BP)
 - de la hausse des prix du carburants (+50 000€ de BP à BP)
 - de la cotisations VALODEA (+72 000€ de BP à BP),
 - les fortes incertitudes concernant la reconstruction du centre de tri
 - à ce stade les dépenses de personnel sont en diminution de 128 746 €, mais n'intègrent pas de remboursement au budget général (210 000 au BP 2022)
- Les recettes de fonctionnement sont estimées à 18 577 568€, en hausse de 5,01% par rapport au BP 2022, compte tenu principalement :
 - la TEOM : 13 287 968 soit +816 395€ compte tenu de la revalorisation des bases à 7,1%
 - la redevance spéciale d'enlèvement des ordures : 1 915 000 (soit + 115 000 € par rapport au BP 2022),
 - les participations (soutien tonne triée...): 1 300 000 € (soit +60 000 € par rapport au BP 2022)
 - les reventes de matières et prestations : 1 163 000 (soit -107 000 € par rapport au BP 2022)
- Les dépenses d'investissement à hauteur de 2 179 503 € permettront notamment :
 - La création des P.A.V, l'acquisition de benne déchèteries et autres équipements de tris : 1 025 000€,
 - les travaux sur l'aire de lavage du site de Glaire (ex Sirtom) : 250 000 €,
 - le démarrage de la ressourcerie expérimentale sur le site du Waridon : 30 000 €,
 - l'étude et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour nouveau marché de collecte : 100 000€,
 - l'évolution du système infra téléphonique des déchèteries et autres dépenses informatiques : 100 000€,
 - les composteurs individuels et partagés : 129 200€
 - l'acquisition de véhicules de collecte PAV et d'une mini BOM 3,5T : 355 000€,
 - la réalisation des travaux pour l'extension de la déchèterie de Glaire est reportée à 2024.

Budget Déchets - Numéro libellé AP	Opération	Montant AP	Autorisation proposée BP 2023	Total AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs 2023)	Réalisé 2022	CP 2023	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2022-01 - Extension Déchèterie de Glaire	7001	790 000		790 000	24 414,00	24 414,00	0	400 000	365 586		
Total général		790 000	0	790 000	24 414,00	24 414,00	0	400 000	365 586	0	

- Les recettes d'investissement sont constituées du FCTVA (300 000 €), du recours à l'emprunt (694 503 €) et d'une subvention prévisionnelle pour les investissements liés à la mise en place de la TEOMI (300 000 €).

BUDGET ANNEXE DECHETS- BP 2023			
DEPENSES	Fonctionnement	RECETTES	
Dépenses réelles	17 692 568	Recettes réelles	18 577 568
<i>dont dépenses de personnel</i>	2 771 054	<i>dont TEOM</i>	13 287 968
<i>dont cotisation VALODEA</i>	813 000	<i>dont redevance spéciale</i>	1 915 000
<i>dont contrats traitement et collecte</i>	10 645 700	<i>dont subvention d'équilibre</i>	900 000
<i>dont charges générales</i>	791 234	<i>dont prestation, reventes et autres</i>	1 174 600
<i>dont carburant et entretien véhicules</i>	570 000		
<i>dont TGAP</i>	2 070 000	<i>dont participations</i>	1 300 000
<i>dont intérêts</i>	31 580		
Amortissements	885 000	Amortissements	
Virement			
Total	18 577 568	Total	18 577 568
	Investissement		
Dépenses réelles	2 056 200	Recettes réelles	1 294 503
<i>dont études et travaux</i>	542 000	<i>dont FCTVA</i>	300 000
<i>dont équipements</i>	1 159 200	<i>dont emprunt</i>	694 503
<i>dont véhicules</i>	355 000	<i>dont autres</i>	300 000
		Amortissements	885 000
dont capital dette	123 303	Virement	
Total	2 179 503	Total	2 179 503

BUDGET ANNEXE DECHETS		
Mouvements réels	BP 2022	BP 2023
DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	16 903 246	17 692 568
RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	17 691 493	18 577 568
EPARGNE BRUTE (hors excédents)	788 247	885 000
Taux d'épargne brute	4,46%	4,76%
CAPITAL DE LA DETTE	90 343	123 303
EPARGNE NETTE (hors excédents)	697 904	761 697
Taux d'épargne nette	3,94%	4,10%
Encours de la dette au 1er janvier	688 381	1 098 039
Capacité de désendettement	0,87	1,24
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 142 500	2 056 200
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	90 343	123 303
TOTAL	3 232 843	2 179 503
RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT	667 000	600 000
RECETTES D'EMPRUNT	1 777 596	694 503
TOTAL	2 444 596	1 294 503
Total recettes réelles	20 136 089	19 872 071
Total dépenses réelles	20 136 089	19 872 071
Mouvements d'ordre		
RECETTES D'ORDRE Investissement	788 247	885 000
RECETTES D'ORDRE Investissement virement		
DEPENSES D'ORDRE Investissement		
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement	788 247	855 000
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement virement		
RECETTES D'ORDRE Fonctionnement		
TOTAL RECETTES	20 924 336	20 757 071
TOTAL DEPENSES	20 924 336	20 727 071
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 232 843	2 179 503
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 232 843	2 179 503
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 691 493	18 547 568
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 691 493	18 577 568

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil communautaire de :

- **De voter** le budget primitif du budget général par nature et par chapitre et avec les opérations d'équipement

01 - BUDGET PRINCIPAL	Dépense	Recette
Fonctionnement	62 322 669	62 322 669
Investissement	26 655 421	26 655 421

- **de procéder** à la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement

De voter les autorisations de programmes nouvelles ou complémentaires et l'échéancier des crédits de paiement du budget général

Budget général - Numéro /libellé AP	Opération	Total AP	Autorisation proposée BP 2023	Total AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs 2023)	CP 2023	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2015 - 18 - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ETUDES PHASE 1	0029	533 850		533 850	400 387,50	133 463				
AP-2015 - 19 - ACCESSIBILITE DES BATIMENTS	0032	1 317 780		1 317 780	1 241 032,38	76 748				
AP-2016 - 22 - OPAH PNRQAD SEDAN	0033	953 314		953 314	600 745,00	54 000	150 000	148 569		
AP-2016 - 24 - LIGNE SNCF CHARLEVILLE GIVET	0040	975 000		975 000	951 371,76	23 628				
AP-2018 - 01 - PISCINE RONDE COUTURE	0044	4 950 000		4 950 000	223 035,69	285 724	1 500 000	2 941 240		
AP-2018 - 02 - MAISON MEDICALE TOURNES	0042	2 256 000		2 256 000	1 950 157,00	305 500	343			
AP-2018 - 03 - PIG Aides à l'habitat 2018-2020	0045	769 195		769 195	559 985,00	106 000	103 210			
AP-2018 - 04 - TRES HAUT DEBIT	0046	1 929 200		1 929 200	1 543 360,00	385 840				
AP-2018 - 05 - AIDE AUX ENTREPRISES 2018	0043	2 550 000		2 550 000	711 828,87	380 000	300 000	300 000	300 000	558 171
AP-2018 - 06 - ACQUISITIONS ZONES D'ACTIVITE	0047	4 800 000		4 800 000	1 768 252,22	103 744	800 000	800 000	800 000	528 004
AP-2018 - 08 - QUARTIER GARE CHARLEVILLE - tunnel	0501	2 833 082		2 833 082	2 653 860,11	179 222				
AP-2019 - 02 - voiries zones d'activité	0056	2 700 000		2 700 000	1 101 682,97	220 000	450 000	450 000	478 317	
AP-2019 - 03 - Stade Dugauguez	0055	600 000		600 000	553 639,29	46 361				
AP-2019 - 05 - Musée Sedan	0052	100 000		100 000	60 634,66		39 365			
AP-2019 - 06 - Plan de gestion dépollution Macérienne	00355	3 500 000		3 500 000	2 152 315,48	160 000	500 000	687 685		
AP-2019 - 07 - Terrains familiaux	0048	970 000	335 000	1 305 000	62 778,00	1 139 000	103 222			
AP-2019 - 09 - Fonds développement territorial	0058	3 000 000		3 000 000	179 006,60	260 000	500 000	500 000	500 000	1 060 993
AP-2019 - 10 - Maison des internes	0059	4 280 000		4 280 000	399 099,19	650 000	1 500 000	1 730 901		
AP-2019 - 11 - Maison de la communauté	0060	1 400 000		1 400 000	1 342 564,10	32 000	25 436			
AP-2020 - 01 - Subventions maisons médicales 2020-2022	0042	100 000	-85 088	14 912	14 912,00					
AP-2020 - 02 - OPAH CHARLEVILLE COEUR DE VILLE	0061	1 265 000		1 265 000	24 831,00	5 000	100 000	200 000	200 000	735 169
AP-2020 - 03 - PARTICIPATION VOIE VERTE SUD ARDENNES	0062	305 000		305 000	5 121,82	76 250	223 628			
AP-2020 - 04 - Fonds d'intervention touristique	0063	450 000		450 000	81 082,00	100 000	150 000	118 918		
AP-2020 - 05 - SEMENR	0064	780 499		780 499	390 249,50		390 250			
AP-2020 - 06 - Schéma directeur des usages numériques	0065	326 000	-326 000	0						
AP-2020 - 07 - Acquisitions pour activités tertiaires	0041	2 470 000	1 226 704	3 696 704	1 896 703,34	1 800 000	0			
AP-2020 - 08 - Plan vélo	0067	3 000 000		3 000 000	485 725,34	351 000	500 000	500 000	500 000	663 275
AP-2020 - 09 - QUARTIER GARE CHARLEVILLE	0503	7 242 670		7 242 670	2 788 259,74	500 000	1 500 000	1 454 410	1 000 000	
AP-2020 - 10 - MACERIENNE ENERGIE	00354	400 000		400 000	138 168,76		261 831			
AP-2021 - 01 - MAISON MEDICALE SEDAN	00420	2 500 000		2 500 000	162 214,27	800 000	1 200 000	337 786		
AP-2021 - 02 - AMENAGEMENT DE LA PLAINE	00356	985 800	120 200	1 106 000	937 269,94	50 000	118 730			
AP-2021 - 03 - MACERIENNE AMENAGEMENT GLOBAL	00357	16 700 000		16 700 000	58 363,37	400 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	11 741 637
AP-2021 - 04 - SMAC - UNITE CAROLOMACERIENNE	0021	3 900 000		3 900 000			600 000	600 000	600 000	2 100 000
AP-2021 - 05 - EXTENSION ZAMOHOH	0068	5 081 667		5 081 667	838 830,00	750 000	750 000	750 000	750 000	1 242 837
AP-2021 - 06 - PERFORMANCE ENERGETIQUE	0069	4 975 000	205 034	5 180 034	1 238 033,54	3 387 000	555 000			
AP-2021 - 09 - REAMENAGEMENT CFAI	0071	650 000		650 000	450 000,00	200 000				
AP-2021 - 10 - SMAC UNITE SEDANAISE	0021	100 000		100 000	0,00		100 000			
AP 2022-01 - SPL Commerces	0072	5 238 300		5 238 300	425 250,00	50 000	1 172 937	1 436 283	1 203 830	950 000
AP 2022-02 - Atelier Venaison	0073	2 000 000		2 000 000	0,00	700 000	1 000 000	300 000		
AP 2022-03 - OPAH Sedan 2022	0076	2 479 000		2 479 000	0,00	2 000	50 000	150 000	500 000	1 777 000
AP 2022-04 - Accessibilité du CRD	0077	1 100 000		1 100 000	0,00	160 000	300 000	300 000	340 000	
AP 2022-05 - Stade Sedan 2022-2024	0055	600 000		600 000	14 046,38	100 000	100 000	385 953		
AP 2022-06 - Médiathèques 2022-2026	0078	1 000 000		1 000 000	57 694,95	30 125	300 000	300 000	312 180	
AP 2022-07 - Piscines 2022-2026	0079	1 000 000		1 000 000	63 685,38	56 315	200 000	200 000	235 000	245 000
AP 2022-08 - Tapis Point Sedan	0080	70 000		70 000	28 708,20	40 458	834			
AP 2022-09 - OPAH Villages et hameaux	0081	4 500 000		4 500 000	0,00	30 000	50 000	150 000	500 000	3 770 000
AP 2022-10 - Maison des spécialistes	0082	880 000		880 000	404 459,78	472 000	3 540			
AP 2022-11 - Aides à la pierre parc public	00830	3 388 500		3 388 500	0,00	12 000	500 000	500 000	500 000	1 876 500
AP 2022-12 - Aides à la pierre parc privé	00831	16 756 847		16 756 847	45 852,00	500 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	7 210 995
AP-2023 - 01 - subventions maisons médicales 2023-2024	0042		200 000	200 000		125 000	75 000			
AP-2023 - 02 - CENTRE AQUATIQUE SEDAN	0084		4 400 000	4 400 000		50 000	500 000	3 000 000	850 000	
Total AP		130 127 854	6 075 850	136 737 554	29 005 197,13	15 288 377	21 173 327	22 741 745	14 069 327	34 459 580

- **De voter par chapitre le budget primitif du budget annexe transport**

02 - TRANSPORT	Dépense	Recette
Fonctionnement	11 247 398	11 247 398
Investissement	961 798	961 798

- De voter par chapitre le budget primitif du budget annexe eau

03 - EAU	Dépense	Recette
Fonctionnement	14 309 988	14 309 988
Investissement	7 225 362	7 225 362

- De voter les autorisations de programmes et l'échéancier des crédits de paiement du budget annexe eau

Budget Eau - Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Autorisation proposée BP 2023	Total AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs 2023)	CP 2023	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2020 - 01 - Programme pluriannuel Eau 2020-2022	300	16 511 000		16 511 000	9 744 079,57	2 264 000	100 000			4 402 920
AP-2021 - 01 - RECONQUETE RENDEMENT DES RESEAUX	301	2 150 000		2 150 000	343 141,53	247 270	810 000	505 000	244 588	
AP-2021 - 02 - MISE AUX NORMES INSTALLATIONS ET RESEAUX	302	7 640 000		7 640 000	187 612,15	980 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 472 388
AP-2021 - 03 - ETUDES PRISE D'EAU CHALANDRY ELAIRE	303	285 000		285 000	41 459,98	65 000	70 000	108 540		
AP-2022 - 01 - Centre technique eau et assainissement	30	5 285 000		5 285 000	55 199,91	0	0	0	0	5 229 800
AP-2022 - 02 - Déviation Aubigny les Pothées	20	750 000		750 000	0,00	60 000	350 000	340 000		
AP-2023 - 01 - PROGRAMME EAU 2023-2025	305		19 148 850	19 148 850	0,00	1 660 000	5 900 000	5 900 000	5 688 850	
Total général		32 621 000	19 148 850	51 769 850	10 371 493	5 276 270	8 230 000	7 853 540	6 933 438	13 105 108

- De voter par chapitre le budget primitif du budget annexe assainissement

04 - ASSAINISSEMENT	Dépense	Recette
Fonctionnement	13 689 363	13 689 363
Investissement	9 531 377	9 531 377

- De voter les autorisations de programmes et l'échéancier des crédits de paiement du budget annexe assainissement

Budget assainissement - Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Autorisation proposée BP 2023	Total AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs 2023)	CP 2023	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP - 2020 - 01 - PROGRAMME PLURIANNUEL 2020-2022 ASSAINISSEMENT	400	8 497 500		8 497 500	5 956 767,85	1 800 000	100 000			640 732
AP - 2020 - 02 - ASSAINISSEMENT PONT MAUGIS THELONNE	401	5 000 000		5 000 000	4 092 748,98	735 000	172 251			
AP - 2020 - 03 - TRAVAUX STRUCTURANTS ASSAINISSEMENT COLLECTIF	402	7 500 000		7 500 000	814 089,11	770 000	1 700 000	1 353 000	1 725 000	1 137 911
AP - 2021 - 01 - CONFORMITE ASSAINISSEMENT SEDAN	403	25 000 000		25 000 000	0,00	50 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 950 000
AP - 2022 - 01 - ASSAINISSEMENT FAGNON	404	2 350 000		2 350 000	11 895,00	400 000	1 525 000	413 105		
AP - 2023 - 01 - Assainissement 2023-2025	400		16 532 000	16 532 000	0,00	2 100 000	4 400 000	4 500 000	5 532 000	
AP - 2023 - 02 - Programme qualité Vigne	406		1 280 000	1 280 000		56 000	140 000	1 084 000		
Total général		48 347 500	17 812 000	66 159 500	10 875 501	5 911 000	11 037 251	10 350 105	10 257 000	17 728 643

- De voter par chapitre le budget primitif du budget annexe zones d'activités

05 - ZONES D'ACTIVITES	Dépense	Recette
Fonctionnement	1 809 790	1 809 790
Investissement	1 809 790	1 809 790

- De voter par chapitre le budget primitif du budget annexe camping

06 - CAMPING HALTE FLUVIALE	Dépense	Recette
Fonctionnement	222 721	222 721
Investissement	232 153	232 153

- De voter par chapitre et par nature le budget primitif du budget annexe déchets

07 - GESTION DES DECHETS	Dépense	Recette
Fonctionnement	18 577 568	18 577 568
Investissement	2 179 503	2 179 503

- De voter les autorisations de programmes et l'échéancier des crédits de paiement du budget annexe déchets

Budget Déchets - Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Autorisation proposée BP 2023	Total AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs 2023)	Réalisé 2022	CP 2023	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2022-01 - Extension Déchèterie de Claire	7001	790 000		790 000	24 414,00	24 414,00	0	400 000	365 586		
Total général		790 000	0	790 000	24 414,00	24 414,00	0	400 000	365 586	0	

ANNEXE GENERALE – INFORMATION SUR LA DETTE GLOBALE (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

L'encours de dette

Encours au 31 décembre	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Budget général	29 998 315	33 189 214	31 853 133	33 641 744	35 453 079	36 931 161	43 195 748	51 526 195	52 623 691
Budget annexe transports	0	515 000	978 500	1 909 833	1 791 167	1 672 500	2 154 938	2 036 272	1 857 494
Budget annexe eau	5 843 224	5 335 948	4 857 024	6 350 099	6 712 148	7 409 533	8 895 779	9 310 196	11 601 726
Budget annexe assainissement	27 840 882	27 487 520	26 114 611	28 546 393	29 120 148	30 857 478	29 173 805	31 023 517	30 670 338
Budget annexe déchets	0	0	1 716 804	1 469 340	1 218 765	964 980	777 532	688 381	1 098 039
Total	63 682 421	66 527 682	65 520 072	71 917 409	74 295 307	77 835 652	84 197 802	94 584 561	97 851 288

L'exposition au risque de taux :

Index	Nb	Encours au 01/01/2023	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	42	77 807 679,94	79,52%	7 179 330,88	77,72%
EURIBOR03M	5	8 810 385,25	9,00%	773 841,43	8,38%
LIVRETA	11	8 104 314,50	8,28%	782 403,69	8,47%
STRUCTURES	2	1826 745,53	1,87%	154 449,64	1,67%
LEP	1	690 000,14	0,71%	196 727,92	2,13%
EURIBOR06M	1	300 000,00	0,31%	109 699,38	1,19%
EURIBOR12M	3	204 043,30	0,21%	27 675,09	0,30%
TEC5	2	108 119,00	0,11%	13 835,45	0,15%
TOTAL	167	97 851 287,66		9 237 963,48	

Catégorie	Encours au 01/01/2023	%
1-A	96 024 542,13	98,13%
1-E	1826 745,53	1,87%
TOTAL	97 851 287,66	100 %

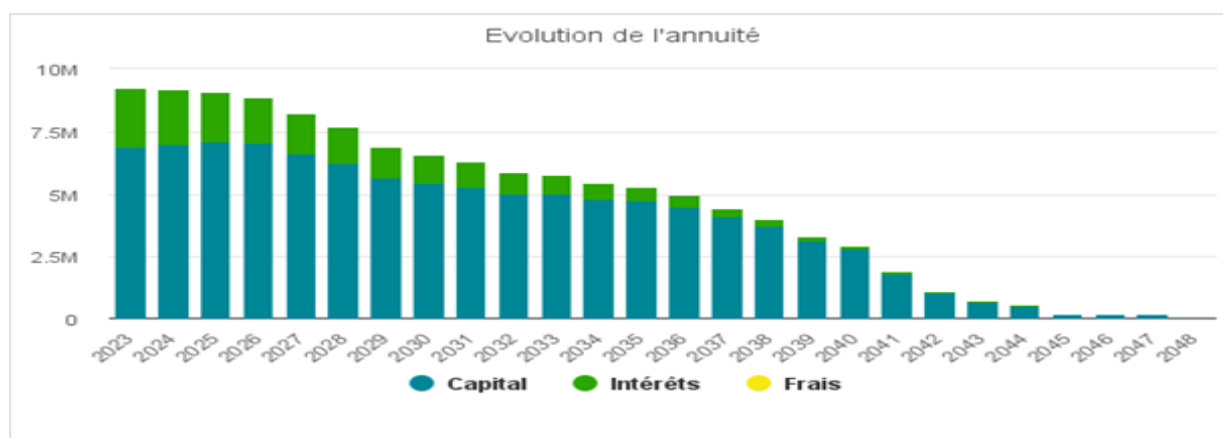
Détail des taux fixes structurés					
Budget/Banque	N° fiche	Taux constaté au 01/01/2023	Gissler	Taux plafond	encours au 1er janvier
Eau /Sté de Fin Local	E021	4,17%	1-E	4,17+5*(Euribor 12 mois-6,25)	98 343,54 €
Assainissement/Sté de Fin Local	A082	4,17%	1-E	4,17+5*(Euribor 12 mois-6,25)	1 728 401,99 €

	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	77 807 679,94	18 216 862,19	1826 745,53	97 851287,66
%	79,52%	18,62%	1,87%	100%
Durée de vie moyenne	8 ans, 6 mois	8 ans, 2 mois	9 ans, 4 mois	8 ans, 5 mois
Duration	7 ans, 8 mois	7 ans, 3 mois	7 ans, 6 mois	7 ans, 7 mois
Nombre d'emprunts	142	23	2	167
Taux actuariel	2,23%	3,17%	4,23%	2,44%
Taux actuariel après couverture	2,23%	3,17%	4,23%	2,44%

La répartition par prêteur

Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
SFIL	-	20,23	19 793 254,46
Société Générale	-	12,39	12 125 232,55
C.L.F./DEXIA	-	11,51	11260 003,42
Arkea	-	11,19	10 947 454,26
Caisse d'Epargne	-	8,94	8 744 901,54
Caisse des Dépôts et Consignations	-	8,25	8 070 301,69
Caisse de Crédit Agricole	-	6,16	6 027 959,85
Autres Prêteurs Divers	-	5,99	5 858 410,69
La Banque Postale	-	5,42	5 306 065,80
Crédit Foncier	-	5,35	5 236 653,80
CACIB	-	3,34	3 269 620,00
Autres	-	1,24	1 211 429,60
TOTAL			97 851 287,66

Le profil d'extinction de la dette



ANNEXE GENERALE – FISCALITE ET DOTATIONS

PRINCIPALES RECETTES	Produit 2014	Produit 2015	Produit 2016	Produit 2017	Produit 2018	Produit 2019	Produit 2020	Produit 2021	Produit 2022	Prévisionnel	Evolution
	(1386 RC)	(1386 RC)	(1386 RC)	(1386 RC)	(1386 RC)	(1386 RC)	(1386 RC)	(1386 RC)	(1386 RC)	2023	2023/2022
Impôts ménage											
73111 TH	14 611 916	15 224 919	14 788 103	14 910 011	15 019 893	15 312 615	15 404 489	529 196	517 059	553 735	7,09%
7382 Fraction de TVA								16 622 002	18 286 337	19 164 639	4,80%
73111 TFB	1 791 954	1 723 503	1 724 026	1 741 457	1 775 486	1 809 538	1 853 219	1 739 421	1 795 646	1 931 252	7,55%
73111 TFNB	55 336	56 109	56 840	56 845	58 076	59 848	61 679	62 267	65 054	71 808	10,38%
73111 TAFNB	89 292	91 358	91 477	90 195	93 015	94 170	98 806	98 660	103 531	110 454	6,69%
	16 548 498	17 095 889	16 660 446	16 798 508	16 946 470	17 276 171	17 418 193	19 051 546	20 767 627	21 831 887	5,12%
Fiscalité professionnelle											
73111 CFE	10 099 155	10 115 149	9 937 853	9 822 044	9 900 053	9 798 991	10 109 196	7 417 979	8 054 444	8 298 735	3,03%
73112 CVAE	5 943 696	5 553 066	6 058 647	6 207 019	6 038 689	6 373 849	6 384 748	6 107 124	5 959 016	6 151 207	3,23%
73113 TASCOT	1 845 780	1 937 438	1 878 554	2 663 844	1 916 755	1 892 035	1 929 977	1 871 657	2 036 805	2 064 444	1,36%
73114 IFER	516 133	540 919	538 069	568 772	529 750	552 405	571 237	614 737	648 349	665 349	2,62%
	18 404 764	18 146 572	18 413 123	19 261 679	18 385 247	18 617 280	18 995 158	16 011 497	16 698 614	17 179 735	2,88%
Autres fiscalités											
73114 Rôles supplémentaires	445										
7318 Rôles supplémentaires	496 911	321 114	273 635	175 718	326 070	236 507	147 395	354 890	253 955	0	-100,00%
73111 Solde versement 13eme mois	37 432	20 339	22 403	19 971	22 706	43 603	20 882		2 543		
7346 Taxe GEMAPI										750 000	
7362 Taxe de séjour	83 234	141 851	160 284	143 010	160 178	156 591	74 621	140 188	175 479	150 000	-14,52%
Total fiscalité	35 571 284	35 725 765	35 529 891	36 398 886	35 840 671	36 330 152	36 656 249	35 558 121	37 898 218	39 911 622	5,31%
Dotations											
74833 Pertes de bases d'imposition	13 285	17 000	28 425	13 022	14 304		178 451	2 958 907	3 052 009	3 122 545	2,31%
748313 DCRTTP	154 460	154 460	154 460	154 460	154 460	154 460	117 764	117 764	117 764	117 764	0,00%
748314 Dotation unique TP	144 989	95 790	81 237	25 283							
748311 compensation CET – CVAE	3 866	3 539	3 864	5 098	4 212	161 018					
74834 compensation TF	9 329	10 547	16 937	15 454	15 375	16 505	16 383	149 957	155 235	167 841	8,12%
74835 compensation TH	1 087 658	1 236 022	987 526	1 388 482	1 446 905	1 520 096	1 606 420				
748388 compensation perte de fiscalité LF 2021											
Total Compensations Fiscalité	1 413 587	1 517 358	1 272 449	1 601 799	1 635 256	1 852 079	1 919 018	3 226 628	3 325 008	3 408 151	2,50%
73223 FPIC	711 314	1 086 626	1 099 021	1 014 132	1 510 149	1 461 945	1 485 904	1 551 105	2 030 493	1 550 000	-23,66%
74832 FDPTP	1 425 215	871 502	809 439	728 495	728 495	582 796	553 656	498 290	448 461	400 000	-10,81%
74124/6 DGF	13 266 949	12 935 730	11 367 475	10 633 631	11 644 559	11 406 405	11 213 881	11 061 129	10 906 175	10 686 999	-2,01%
73211 Attribution de compensation négative				165 371	364 804	9 868	379 565	469 702	633 009	633 009	0,00%
DOTATIONS + FISCALITE Budget général	52 388 349	52 136 981	50 078 275	50 542 314	51 723 934	51 643 245	52 208 273	52 364 975	55 241 364	56 589 781	2,44%
7331 TEOM dont rôles supplémentaires/complémentaires	11 519 517	11 621 978	11 699 132	11 808 491	11 957 124	11 853 506	12 042 277	12 114 411	12 543 572	13 287 968	5,93%
734 Versement mobilités	4 663 485	5 199 097	5 626 548	6 609 922	7 424 351	7 466 474	7 240 118	7 475 887	8 068 815	8 100 000	0,39%
Total fiscalité (budget principal - budgets	68 571 351	68 958 056	67 403 955	68 960 727	71 105 409	70 963 225	71 490 668	71 955 273	75 853 751	77 977 749	2,80%

ANNEXE GENERALE – BUDGETS CONSOLIDES (Y COMPRIS FLUX CROISES)

Réal / Ordre	Chapitre	01 - BUDGET PRINCIPAL	02 - TRANSPORT	03-EAU	04- ASSAINISSEME NT	05- ZONES D'ACTIVITES	06- CAMPING HALTE FLUVIALE	07- GESTION DES DECHETS	Total général	
R	002	Résultat de fonctionnement								0
	011	9 288 354	2 068 123	4 861 074	6 675 805	904 895	56 310	14 063 164	37 917 725	
	012	18 873 006	220 000	4 274 082	1 860 925			2 771 054	27 999 067	
	014	15 310 996	5 000	2 160 000	1 145 000				18 620 996	
	022	Dépenses imprévues								0
	65	12 259 653	8 215 130	4 920	10			826 270	21 305 983	
	66	1 239 112	19 845	204 600	922 823			31 580	2 417 960	
	67	125 648		105 312	101 800		500	500	333 760	
	68	Dotations								0
		57 096 769	10 528 098	11 609 988	10 706 363	904 895	56 810	17 692 568	108 595 491	
E	023	Virement								2 075 900
	042	Transfert entre sections								11 508 106
		3 150 000	719 300	2 700 000	2 983 000	904 895	165 911	885 000	11 508 106	
		62 322 669	11 247 398	14 309 988	13 689 363	1 809 790	222 721	18 577 568	122 179 497	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT										
R	001	Résultat d'investissement								0
	020	Dépenses imprévues								10 000
	10	Dotations, fonds divers et réserves								0
	16	3 872 500	186 291	763 478	1 968 302	904 895		123 303	7 818 769	
	20	734 234	6 480	516 000	315 000			200 000	1 771 714	
	204	Subventions d'équipement								2 559 940
	21	4 543 868	561 000	5 766 265	5 995 500		118 000	1 551 200	18 535 833	
	23	9 075 616		0			15 000	305 000	9 395 616	
	26	Immobilisations financières								0
	27	1 553 744			20 000				1 573 744	
	45	35 000		60 000	640 000				735 000	
		22 384 902	753 771	7 105 743	8 938 802	904 895	133 000	2 179 503	42 400 616	
E	040	Transfert entre sections								3 355 153
		1 430 884	208 027	119 619	592 575	904 895	99 153	0	3 355 153	
I	041	Intérieur de la section								2 839 635
		2 839 635							2 839 635	
		26 655 421	961 798	7 225 362	9 531 377	1 809 790	232 153	2 179 503	48 595 404	
		88 978 090	12 209 196	21 535 350	23 220 740	3 619 580	454 874	20 757 071	170 774 901	
TOTAL DEPENSES										
R	002	Résultat de fonctionnement								0
	013	136 000		22 000	9 600			11 600	179 200	
	70	2 336 265	94 700	13 898 000	12 797 000	801 151	4 570	3 078 000	33 009 686	
	73	42 094 632	8 100 000					13 287 968	63 482 600	
	74	15 312 733	2 418 779	80 000			100 498	2 200 000	20 112 010	
	75	1 012 155	414 892	136 500	260 000		18 500		1 842 047	
	76	Produits financiers								0
	77	Produits exceptionnels								198 801
	78	Reprises sur provisions								0
		60 891 785	11 039 371	14 190 369	13 096 788	904 895	123 568	18 577 568	118 824 344	
E	42	Transfert entre sections								3 355 153
		1 430 884	208 027	119 619	592 575	904 895	99 153	0	3 355 153	
		62 322 669	11 247 398	14 309 988	13 689 363	1 809 790	222 721	18 577 568	122 179 497	
		88 978 090	12 209 196	21 535 350	23 220 740	3 619 580	454 874	20 757 071	170 774 901	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT										
		<i>dont sub vention d'équilibre</i>								0
R	001	Résultat d'investissement								0
	024	Produit des cessions								410 000
	10	1 750 000	92 498					300 000	2 142 498	
	13	3 780 301	150 000	268 600	1 362 000			300 000	5 860 901	
	16	12 614 585		4 256 762	4 836 377	904 895	66 242	694 503	23 373 364	
	21	Immobilisations corporelles								0
	23	Immobilisations en cours								0
	26	participations								0
	27	Immobilisations financières								0
	45	35 000			350 000				385 000	
		18 589 886	242 498	4 525 362	6 548 377	904 895	66 242	1 294 503	32 171 763	
E	021	Virement								2 075 900
	040	Transfert entre sections								11 508 106
		3 150 000	719 300	2 700 000	2 983 000	904 895	165 911	885 000	11 508 106	
I	041	Intérieur de la section								2 839 635
		2 839 635							2 839 635	
		26 655 421	961 798	7 225 362	9 531 377	1 809 790	232 153	2 179 503	48 595 404	
		88 978 090	12 209 196	21 535 350	23 220 740	3 619 580	454 874	20 757 071	170 774 901	
		88 978 090	12 209 196	21 535 350	23 220 740	3 619 580	454 874	20 757 071	170 774 901	
		0	0	0	0	0	0	0	0	
RESULTAT DE CLOTURE										
		3 795 016	511 273	2 580 381	2 390 425	0	66 758	885 000	10 228 853	
		-77 484	324 982	1 816 903	422 123	-904 895	66 758	761 697	2 410 084	
		18 512 402	567 480	6 342 265	6 970 500	0	133 000	2 056 200	34 581 847	
		8 742 085	-186 291	3 493 284	2 868 075	0	66 242	571 200	15 554 595	
		52 623 691	1 857 494	11 601 726	30 670 338			1 098 039	97 851 288	
		13,87	3,63	4,50	12,83		0,00	1,24	9,57	